



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



2025

**AVANT-
PROPOS**
P.03

1

**MISSION,
ORGANISATION,
GOUVERNANCE**
P.04

PRÉSENTATION
DE L'UNIOOSS
P.06

LE RÉSEAU DES URIOPSS
P.07

LES ADHÉRENTS
NATIONAUX
P.08

GOUVERNANCE,
ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT
P.09

2

**TEMPS FORTS
2025**
P.14

ÉDITO DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
P.16

L'ANNÉE 2025
EN CHIFFRES
P.18

TEMPS FORTS 2025
P.20

3

**ACTIVITÉ
2025**
P.26

VIE ASSOCIATIVE
ET ESS
P.28

TRAVAIL SOCIAL, EMPLOI,
RESSOURCES HUMAINES,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
P.30

SANTÉ
P.32

LUTTE CONTRE LES
EXCLUSIONS
P.34

ENFANCES FAMILLES
JEUNESSES
P.36

AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ
DES PERSONNES ÂGÉES ET DES
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP
P.38

SEMAINE BLEUE - PRIX CHRONOS
P.42

CENTRE DE RESSOURCES DLA
SOLIDARITÉS - SANTÉ
P.44

COMMUNICATION ET INFORMATION
P.46

4

**RAPPORT
FINANCIER
2025**
P.48

ILS NOUS
SOUTIENNENT
P.58

**RETROUVEZ
LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE**
P. 20



AVANT-PROPOS

Daniel Goldberg

PRÉSIDENT DE L'UNIOOSS

En cette année 2025, se sont mêlés des sentiments à la fois d'inquiétude et de colère, le tout dans une ambiance de fatigue démocratique dans notre pays, ainsi que dans un contexte de tensions internationales multiples et de guerres. Alors que le risque de dérapage de nos comptes publics est bien réel, l'Uniopss a défendu fermement un principe simple : les solidarités ne doivent pas être jetées avec l'eau des déficits !

Cela d'autant que, cette année, après le temps des incertitudes, nous avons vécu celui de l'imprévisibilité continue, avec une succession de membres du gouvernement, avec des engagements publics qui s'enchaînent sans être réalisés, et même qui s'enchaînent sur le même sujet sans attendre les résultats de la réforme précédente. Cette période a aussi été marquée par l'incapacité de l'État et des collectivités territoriales à réellement s'entendre sur leurs responsabilités respectives comme sur celles qui leur sont communes.

Cela engendre de la colère dans la société française, une colère qui est aussi le résultat d'un sentiment pour de nombreux citoyens de ne pas pouvoir peser ni sur le cours de leur vie, ni sur les décisions qui les concernent.

Nous avons rappelé ainsi, à plusieurs reprises, qu'il convient d'apporter des réponses aux questions structurelles qui se posent, car la colère vient aussi du sentiment que l'action publique ne parvient à régler aucune des questions de fond.

En parallèle, nous subissons un vent mauvais qui souffle sur les solidarités et sur les personnes en situation de vulnérabilité. Les associations, souvent laissées en première ligne, connaissent toutes des déficits chroniques dus à des financements qui ne correspondent ni aux missions qui leur sont confiées, ni aux obligations qui leur sont imposées.

Or, faire le choix des solidarités et du secteur non lucratif pour les mettre en œuvre, ce n'est pas glorifier le passé, c'est mieux préparer l'avenir ! Aujourd'hui, devant les mutations profondes que nous vivons – le virage démographique, le changement climatique, le développement en masse de nouvelles technologies, la volonté de réponses les plus individualisées –, une nouvelle étape est à franchir.

Et pour cela, sans les associations, nous perdrons le combat ! Les solidarités constituent ainsi un levier pour permettre à la France de se retrouver, de retrouver confiance en un projet de collectif, celui d'une France plus forte, car plus rassemblée.



MISSIONS, ORGANISATION, GOUVERNANCE

06 PRÉSENTATION DE L'UNIOPSS

07 LE RÉSEAU DES URIOPSS

08 LES ADHÉRENTS NATIONAUX

09 GOUVERNANCE, ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle est présente sur tout le territoire, au travers de :

- un réseau de 15 unions régionales (Uriopss)
- une centaine de fédérations, unions et associations nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Les adhérents de l'Union regroupent près de 35 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT :

- Primauté de l'Humain
- Dignité de toutes et tous
- Solidarité
- Non lucrativité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de toutes et tous à la vie de la société
- Respect des biens communs

NOS MISSIONS

Organiser une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).

Valoriser le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe, en contribuant à sa modernisation.

Veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics et les associations de solidarité.

NOS ACTIONS

Réagir à l'actualité, construire des propositions

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

Anticiper pour mieux agir

Sa mission de Recherche et Prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers.

Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils multimédia et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études thématiques, des colloques ainsi qu'un congrès tous les deux ans.

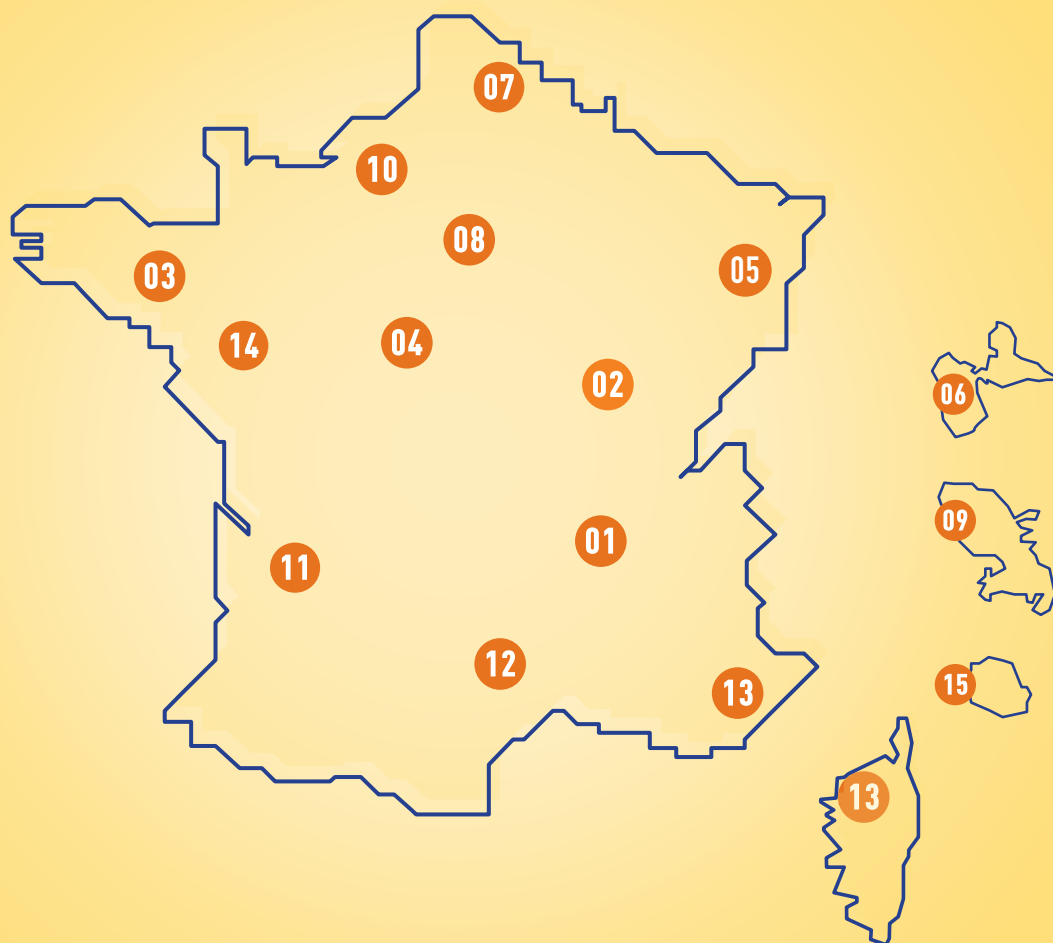
Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de plaidoyer et de lobbying, en proposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.



DES UNIONS RÉGIONALES (URIOPSS) réparties sur tout le territoire

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratifs de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (informations, conseils, formations, services...).



01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ara.fr

**02 BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**
www.uriopss-bfc.fr

03 BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.fr

04 CENTRE
www.uriopss-centre.fr

05 GRAND EST
www.uriopss-grandest.fr

06 GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr

07 HAUTS-DE-FRANCE
www.uriopss-hdf.fr

08 ÎLE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.fr

09 MARTINIQUE/URASS
www.uriopss-martinique.fr

10 NORMANDIE
www.uriopss-normandie.fr

11 NOUVELLE AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.fr

12 OCCITANIE
www.uriopss-occitanie.fr

13 PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.fr

14 PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.fr

15 RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion-mayotte.fr

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

ACCENT PETITE ENFANCE*

ACIS FRANCE

ACTION CONTRE LA FAIM

ADEDOM

ADMR UNION NATIONALE

ADVOCACY FRANCE

AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)

AIDES

APF FRANCE HANDICAP

APPRENTIS D'AUTEUIL

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)

ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)

ASSOCIATION L'ESSOR

ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)

ASSOCIATION PASSEUR DE MOTS, PASSEUR D'HISTOIRES

ASSOCIATION SIMON DE CYRÈNE

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)

CITÉ CARITAS

CITOYENS ET JUSTICE

COHABILIS

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)

CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)

CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPECIALISES (CHEOPS)

COORDINATION NATIONALE DES RÉSEAUX DE MICROSTRUCTURES (CNRMS)

EMMAÛS FRANCE

FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE

FÉDÉRATION ADDICTION

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)

FÉDÉRATION FRANÇAISE SESAME AUTISME

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME

FÉDÉRATION PROMOTION SANTÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE/ CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET AMIS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT - GENS DU VOYAGE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)

FÉDÉRATION NATIONALE POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SENSORIEL ET DYS EN FRANCE (FISAF)

FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)

FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT

FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE

FÉDÉRATION SOLIHA

FONDATION ANAIS

FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

FONDATION DE FRANCE

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

FONDATION LA VIE AU GRAND AIR

FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

FONDATION PARTAGE ET VIE

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

FRANCE TERRE D'ASILE

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)

HOVIA

L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (LADAPT)

L'ARCHE EN FRANCE

LA CIMADE

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

MÉDECINS DU MONDE

ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)

PROBTP RMS

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

SOS VILLAGES D'ENFANTS

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (UNAF0)

UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)

UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)

UNION NATIONALE DES CLLAJ

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)

VACANCES ET FAMILLES

VACANCES OUVERTES

VOIR ENSEMBLE

* Groupement associé

GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNIOOSS

Elle comprend une centaine de membres, composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux) et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice.

Elle élit les membres du Conseil d'administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans. En 2025, l'Assemblée générale s'est tenue le mardi 1^{er} avril.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOOSS

Composé de personnalités qualifiées, de représentants des Uriopss et de représentants des adhérents nationaux, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'Uniopss.

Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale, gère et administre l'Uniopss, conformément à ses orientations et aux décisions budgétaires votées. Il veille notamment à l'agrément de nouveaux adhérents, prépare le programme d'action et les orientations stratégiques, arrête les comptes et prépare le budget prévisionnel. Il valide également les positionnements politiques et stratégiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2025 :

- Les enjeux de la rentrée sociale : perspectives des politiques publiques des solidarités et de la santé
- La réforme SERAFIN-PH
- PLF/PLFSS 2026
- La réforme de la tarification des CHRS
- Le plaidoyer sur le service public départemental de l'autonomie (SPDA)
- Le plaidoyer pour les élections municipales
- L'étude de l'Uniopss sur l'hébergement des personnes précaires vieillissantes
- Le projet de loi sur la protection de l'enfance
- Le projet de loi sur l'allocation sociale unique (ASU)
- Le rapport de l'Uniopss sur les discriminations dans l'accès aux soins
- Les enjeux de l'économie sociale et solidaire
- L'organisation du prochain Congrès de l'Uniopss 2026, à Paris
- La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- Les 80 ans de la Sécurité sociale
- Les États généraux de la santé et de la protection sociale, initiés par la Mutualité Française
- La décentralisation et l'évolution des ARS
- La Semaine bleue
- La mobilisation du 11 octobre « Ça ne tient plus ! »
- La mobilisation du 16 octobre « Les Vieux méritent mieux »
- Le Comité d'éthique

Composition du Conseil d'administration (AU 15 FÉVRIER 2026)

PERSONNES QUALIFIÉES

Daniel Goldberg	Président
Patricia Sitruk	Vice-présidente déléguée
Patrick Doutreligne	
Jean-Luc Nevache	Conseiller d'État

Adhérents nationaux Représentés par

APF France handicap
Alain Rochon

Association Addictions France
Nelly David

**Association les Petits Frères
des Pauvres**
Yann Lasnier

Emmaüs France
Anne Babic

**Fédération des acteurs
de la solidarité**
Nathalie Latour

Fédération de l'Entraide Protestante
Olivier Joël

**Fédération nationale des associations
de personnes âgées en établisse-
ments et de leurs familles – FNAPAEF**
Françoise Gobled

Fondation de l'Armée du Salut
Guillaume Latil

L'ESSOR
Gaël Escaffre

Secours Catholique – Caritas France
Eric Delzant

Secours Populaire Français
Marc Castille

Union Nationale ADMR
Jérôme Perrin

**Union nationale de l'aide, des soins et
services aux domiciles – UNA**
Pierre Satti

Uriopss

Représentées par

Auvergne-Rhône-Alpes
Anna Sauri Lopez

Bourgogne-Franche-Comté
François Marti

Bretagne
Joël Goron

Centre
Marcel Hartmann

Grand Est
Françoise Mager

Hauts de France
Dominique Demory

Île-de-France
Brigitte Vigroux

Normandie
Pascal Cordier

Nouvelle Aquitaine
Xavier Baylac

Occitanie
Jean-Luc Millot

Pays-de-la-Loire
Caroline Urbain

Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse
Jean-Vincent Piquerez

Uriopss ultra-marines
Jean-François Grondin



NOTRE ORGANISATION GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

LE BUREAU DE L'UNIOPISS

Il est élu par le Conseil d'administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux ainsi que de la communication.

Composition :

Président	Daniel Goldberg
Vice-présidente déléguée	Patricia Sitruk
Vice-président (représentant les Uriopss)	Dominique Demory
Trésorière	Nelly David
Secrétaire	Marc Castille
Membres	Pascal Cordier Gaël Escaffre Alain Rochon Caroline Urbain
	Yann Lasnier Françoise Mager Olivier Joël



Des lieux d'échanges avec les Uriopss et les adhérents nationaux

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTES D'URIOPISS

Les président(e)s des Uriopss forment une conférence qui se réunit au moins trois fois par an. Elle prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss. Elle est ouverte deux fois par an aux directeur(trice)s des Uriopss.

Outre des points d'actualité, les sujets ont principalement porté en 2025 sur les chantiers et la vie internes du Réseau : articulation Uniopss/Uriopss, mutualisation/coopération, modèle socio-économique, plaidoyer, projet, Congrès.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Inscrit à l'Article XVII des statuts de l'Uniopss, le Comité d'éthique mène une réflexion éthique se rapportant aux buts, missions et actions de l'Uniopss.

L'année 2025 a été marquée par la préparation d'un avis sur les nombreuses injonctions paradoxales que connaissent les acteurs des solidarités. Il s'agira d'envisager la place de la réflexion éthique pour les aider à sortir d'une forme d'impuissance ou de résignation. Afin d'enrichir cet avis de la vision du terrain, le Comité a sollicité les membres du réseau Uniopss-Uriopss, afin qu'ils interrogent leurs adhérents pour faire remonter quelques exemples d'injonctions paradoxales dans les différents secteurs de la solidarité. Le Comité a également préparé en 2025 son intervention lors du Congrès de l'Uniopss en plénière, mais également au travers d'un atelier d'éthique pratique portant sur les injonctions paradoxales. Le dernier chantier du Comité a porté sur la création d'un réseau des acteurs de l'éthique présents dans plusieurs points du territoire. Celui-ci se compose actuellement de cinq membres (Christine Ferron, déléguée générale de la Fédération Promotion Santé ; Patrick Soria, directeur exécutif de la Fondation Anaïs ; Alix Pratlong, directrice avenir jeunesse à Alès dans le Gard du CNLAPS ; Joëlle Vasnier, présidente des 4 chemins, à Colombes et Nanterre du CNLAPS ; Michèle Baron-Quillévéré, présidente de l'Anecamp), et devrait encore s'enrichir.

LA CONFÉRENCE DES ADHÉRENTS NATIONAUX

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par semestre.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. Depuis 2016, un invité extérieur permet de lancer la discussion sur des enjeux transversaux.

LE CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux, il associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Regards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uriopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, politiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss jusqu'en juillet 2025).

Composition du Comité d'éthique

Personnes qualifiées : Jean-Luc Bedos, *avocat et fondateur de l'association droit d'urgence* ; Denis Piveteau, *conseiller d'État* ; Jean-Pierre Blaevoet, *psychologue*

Administrateurs Uniopss : Patrick Doutreligne, *personne qualifiée* ; Olivier Joël, *administrateur*

Administrateurs Uriopss : Jean Hamon, *personne qualifiée, Uriopss Bretagne* ; Jacques Gaucher, *Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes*

Représentante au titre des adhérents nationaux : Magalie Assor, *cheffe de projet « Démarche et réflexion éthique », Fondation Œuvre Croix Saint-Simon*

Représentante Uriopss : Christine Nieuwjaer, *responsable du secteur autonomie, Uriopss Hauts-de-France*



Les commissions et groupes de concertation de l'Uniopss (au 15 février 2026)

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux.

Leur président(e) est désigné(e) par le président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'administration : leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

Les commissions peuvent se doter d'un Bureau, composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurant les liaisons courantes avec le directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique. Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Bureau ou le Conseil d'administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de Recherche et Prospective et la Direction de la communication et de l'information de l'Uniopss.

COMMISSION « ENFANCES FAMILLES JEUNESSES »

Président(e)s : Jean-Pierre Rosenczveig et Katy Lemoigne

Conseillère technique : Alexandra Andres

Groupes de concertation

« Petite enfance et parentalités »

Animation : Alexandra Andres

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss

« Enfances, Familles, Jeunes »

Animation : Alexandra Andres

COMMISSION « AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Président : Etienne Petitmengin

Conseillères techniques : Maëli Bouticourt, Juliette Capelle

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss

« Autonomie »

Animation : Juliette Capelle et Maëli Bouticourt

COMMISSION « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Présidente : Delphine Rouilleault

Conseillères techniques : Charlotte Penot, Jeanne Dietrich

Groupes de concertation

« Prévention Hébergement Logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

« ALERTE-PARTENAIRES SOCIAUX »

Présidente : Delphine Rouilleault, avec l'appui de Charlotte Penot

20 membres et 9 partenaires sociaux employeurs et salariés

« GRI (Groupe Réseau Insertion) »

Présidente : Delphine Rouilleault

Animation : Charlotte Penot, avec l'appui de Jeanne Dietrich

« GRI dédié aux questions d'hébergement et de logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

COMMISSION « MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS »

Président : Roland Janvier

Animation : Isabelle Léomant

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss sur l'analyse des pratiques et des réformes

« Gestion, Tarification, Régulation »

Animation : Maxime Chometon

« Droit social »

Animation : Isabelle Léomant

« Ressources humaines des associations »

Animation : Isabelle Léomant

COMMISSION « SANTÉ »

Présidente : Danièle Jourdain-Menninger

Conseiller technique : Raphaël Moreau

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss et adhérents nationaux

« Santé mentale »

Référent : Pauline Vassalo

Animation : Raphaël Moreau

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss

« Numérique en santé »

Animation : Raphaël Moreau

« Santé »

Animation : Raphaël Moreau



Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des administrateurs ou représentants des adhérents nationaux et des Uriopss, ainsi que par des bénévoles.

Les principales représentations en 2025

- **L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, représentation assurée par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss. Le Comité technique du tableau de bord du Développement durable assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours à l'Uniopss.
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Etienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » de l'Uniopss (titulaire). L'Uniopss participe également aux travaux SERAFIN-PH, pilotés par la CNSA et la DGCS, (comité stratégique, groupe technique national et comité technique modèles de financement) ; représentée par Marine Rackelboom, directrice de l'Uriopss Hauts-de-France.
- **Le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire**, assurée par Charlotte Penot, conseillère technique Lutte contre les exclusions.
- **Le Comité d'entente protection de l'enfance du Défenseur des droits**, assurée par Alexandra Andres, conseillère technique Enfances Familles Jeunesses à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente Santé du Défenseur des droits**, assurée par Raphaël Moreau, conseiller technique Santé-ESMS à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente « Avancée en âge »**, assurée par Maëli Bouticourt, conseillère technique Autonomie à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente précarité**, assurée par Charlotte Penot.
- **Le Comité de filière Petite Enfance**, assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, assurée, au titre de la section sociale, par Juliette Capelle, conseillère technique Autonomie à l'Uniopss.
- **Le Comité national de suivi de l'évaluation – collège "ESSMS et usagers" de la HAS et DGCS**, assurée par Stéphane Lenoir et Maëli Bouticourt.
- **Le Comité de suivi de la Complémentaire Santé Solidarité**, assurée par Charlotte Penot, conseillère technique Lutte contre les exclusions (titulaire) et Raphaël Moreau (suppléant).
- **Le Haut Comité pour le logement des Personnes Défavorisées**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement (titulaire) et Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention-Hébergement- Logement (suppléant).
- **Le comité Structures du numérique en santé et le Comité stratégique du Programme ESMS numérique**, assurée par Raphaël Moreau.
- **La Commission Égalité Femmes Hommes du Conseil Supérieur de l'ESS**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Conférence nationale de l'autonomie**, assurée par Daniel Goldberg (titulaire) et Etienne Petitmengin (suppléant).
- **La Conférence nationale de santé (CNS)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Commission « Santé » de l'Uniopss (titulaire), et Raphaël Moreau, suppléant.
- **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, au titre du Mouvement associatif, présentée par l'Uniopss.
- **Le Conseil national de l'habitat (CNH)**, assurée en tant que titulaires par Manuel Domergue (Fondation pour le logement des défavorisés) et par Jeanne Dietrich (Uniopss) et en tant que suppléants par Aude Pinault puis Thomas Gesmond à partir de décembre 2025 (Unhaj).
- **Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**. L'Uniopss est désormais membre du collège 3 : « Organisations intervenant dans le champ du handicap » à travers un binôme « titulaire/suppléant ». Il est composé d'Etienne Petitmengin (titulaire) et d'Annelise Garzuel (suppléante), conseillère technique à l'AIRe.
- **Le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Judith Ollé, conseillère technique (Uriopss Ile-de France).
- **Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par Delphine Rouilleault, président de la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Charlotte Penot (suppléante). Par ailleurs, Jérôme Voiturier est représentant des associations dans le bureau permanent du CNLE.
- **Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)**, assurée par Katy Lemoigne, Uniopss (titulaire) ; Baptiste Cohen, Apprentis d'Auteuil (titulaire) ; Sophie Diehl, Citoyens & Justice (titulaire) ; Alexandra Andres, Uniopss (titulaire) ; Cécile Bénézet, Uniopss PACA-Corse (suppléante) ; Thierry Louzy, Fondation de l'Armée du Salut (suppléant) ; Didier Wallace, La Vie au Grand Air (suppléant) ; Guy Zolger, Fédération de l'Entraide protestante (suppléant) et pour le GT Collège des enfants, Sophie Diehl (Citoyens & Justice) et Isabelle Léomant (Uniopss).
- **Le Conseil social de l'habitat (CSH)**, assurée par Jeanne Dietrich (Uniopss).
- **Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**, assurée, au titre du Mouvement associatif, par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss.
- **La Convention relative à la Planification Ecologique du Système de Santé (PESS)** entre l'État (ministère de la Santé et de la Prévention), les établissements publics et opérateurs (l'Anap, la CNSA, la Cnam, la HAS, ...), des associations de formation initiale et continue et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social, assurée par Jérôme Voiturier.
- **L'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP)**, assurée par Jérôme Voiturier.
- **ESS France**, assurée, au nom du Mouvement associatif, par Jérôme Voiturier (membre titulaire du Conseil d'administration).
- **L'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, dont la présidence est assurée par Daniel Verger, bénévole. Jeanne Dietrich y participe et assure par ailleurs la représentation d'EAPN France auprès du Comité Stratégique d'EAPN Europe.
- **La Fondation Partage et Vie**, assurée par Jérôme Voiturier.

- **Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)**, assurée par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss (Famille), Alain Villez, administrateur des Petits Frères des Pauvres (Âge), Maëli Bouticourt (suppléante) et Alexandra Andres (Enfance).
- **Le Haut conseil du travail social (HCTS)**, assurée par Isabelle Léomant. Participation aux assemblées plénières, à la Commission permanente ainsi qu'à différents groupes de travail.
- **La Haute Autorité de Santé**, assurée par Jérôme Voiturier, en tant que membre du comité de concertation de la commission en charge du social et du médico-social.
- **Le Mouvement associatif**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger. Plusieurs salariés de l'Uniopss participent en tant

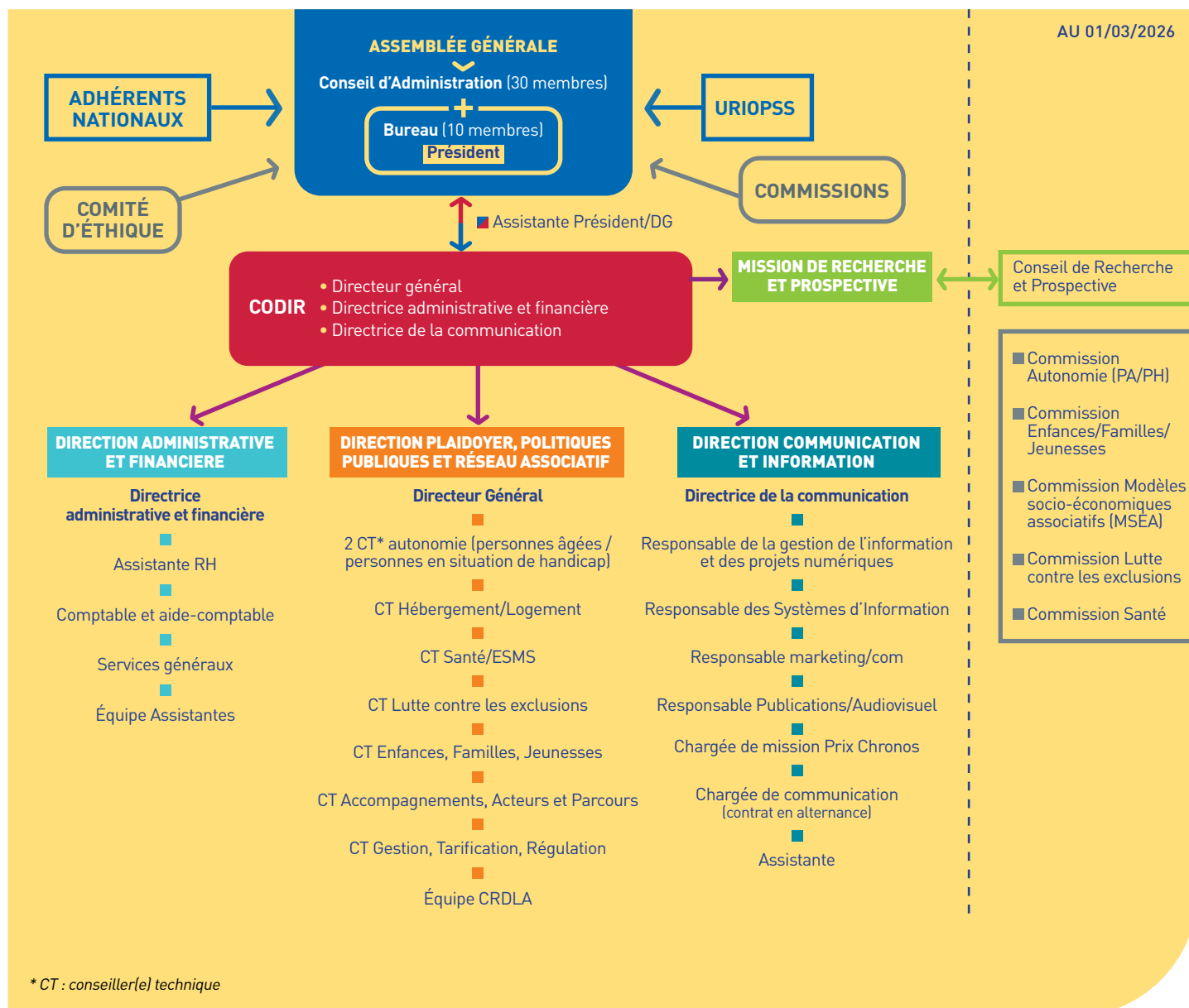
qu'experts aux travaux des commissions du Mouvement associatif (Isabelle Léomant).

- **Le Pacte du Pouvoir de Vivre**, (groupe de coordination) assurée par Jérôme Voiturier.
- **Les groupes de travail annuels du CNLE**, assurée par Charlotte Penot.
- **L'Observatoire national de l'habitat inclusif**, assurée par Maëli Bouticourt.
- **Sogama Conseil**, assurée par Olivier Joël, administrateur de l'Uniopss et de la Fédération de l'Entraide Protestante.
- **Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS)**, assurée par Raphaël Moreau.



L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.





TEMPS FORTS 2025

16 ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

18 L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

20 TEMPS FORTS 2025



ÉDITO

Stéphane Lenoir
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIOOSS

FAIRE UNION POUR NOS LIBERTÉS ASSOCIATIVES !

À l'instar de l'année précédente, 2025 aura évolué dans un contexte politique et économique ne permettant pas de fixer un horizon clair pour les associations des solidarités et de la santé. Les conséquences s'éprouvent sur le terrain, avec le sentiment que les associations des secteurs social, médico-social et sanitaire glissent, faute de moyens suffisants et de perspectives positives, vers une fatigue collective. C'est dans ce contexte que l'Uniopss a formulé, tout au long de l'année 2025, avec et pour ses adhérents et les Uriopss, un ensemble de propositions et de plaidoyers, visant un objectif simple : défendre nos libertés associatives, notre modèle de cohésion sociale, en passant de droits proclamés à des droits effectifs.

Un contexte politique et économique toujours incertain : le besoin de cap

L'année 2025 n'aura pas été celle permettant aux décideurs publics de **fixer aux acteurs des solidarités et de la santé un cap clair**. Les inquiétudes formulées à ce titre par l'Uniopss n'ont pas été levées. L'Union attend entre autres de l'État et des départements qu'ils puissent assumer leurs responsabilités et les missions qui sont les leurs. Sur ce dernier point, ce ne sont pas les annonces autour d'un **projet de loi de décentralisation**, qui ont dissipé les incertitudes.

Dans le même temps, les débats pour aboutir au budget de l'État illustrent la difficulté à stabiliser une trajectoire. Or nos secteurs ont besoin de visibilité à moyen terme, de stratégies globales, décloisonnées, et de programmations pluriannuelles pour faire face aux défis qui se présentent aujourd'hui à nous : vieillissement de la population, transitions écologique et numérique, transformation de l'offre, attentes de prestations et d'accompagnement de qualité, continuité des parcours. Ces mutations doivent s'accompagner d'enveloppes suffisantes, faute de quoi le système s'enferme dans des injonctions contradictoires : transformer avec moins de moyens, au prix d'une perte de sens et d'un décrochage de l'attractivité des métiers, notamment.

Des politiques publiques encore trop en silo : l'urgence du décloisonnement

Le contexte actuel ne facilite guère la construction de stratégies de long terme et d'une approche réellement globale.

La politique publique à destination des enfants et des

jeunes en est l'illustration la plus nette. Pour sortir des logiques en silo et faire de l'enfance une priorité nationale, **l'Uniopss a porté l'idée d'un ministère de l'Enfance de plein exercice**, capable de piloter une stratégie transversale, intégrée et visible. En outre, il est urgent de sortir la protection de l'enfance du gouffre dans lequel elle se trouve : c'est le message que l'Uniopss a rappelé lors de la mobilisation du Collectif des 400 000, le 15 mai.

Autre champ qui appelle un portage politique plus ambitieux : la **lutte contre la pauvreté**. En 2025, le Collectif ALERTE, animé par l'Uniopss, a permis de remettre au cœur du débat les réformes en cours (RSA, sanctions, solidarité à la source), ainsi qu'une question de fond : celle du respect par l'État de son obligation de fixer un objectif quantifié de lutte contre la pauvreté, tous les cinq ans, et d'en rendre compte devant le Parlement.

Enfin, le décloisonnement doit aussi se penser au **croisement des politiques d'hébergement, de logement, d'autonomie et de santé**. Les travaux menés par l'Uniopss sur les personnes précaires vieillissantes ont montré combien les frontières sectorielles produisent des impasses de parcours.

Des droits à l'effectivité des droits

Pour célébrer les 80 ans de la sécurité sociale, le réseau Uniopss tenait à organiser un événement pour rappeler combien notre modèle de protection sociale était un pilier essentiel à notre cohésion sociale. Dans ce cadre, l'Uniopss a rappelé le besoin de construire une **véritable 5^e branche Autonomie**, dotée de moyens suffisants.

Dans les instances de la CNSA, l'Union a défendu la nécessité de renforcer son rôle et de disposer d'un pilotage capable de garantir l'égalité et la cohérence. L'Uniopss préconise, d'ailleurs, dans son plaidoyer d'avril 2025 que la CNSA s'appuie sur une déclinaison territoriale solide, en mobilisant les **Services publics départementaux de l'autonomie (SPDA)** qui doivent devenir de véritables lieux d'élaboration de l'offre, d'observation des besoins et de simplification des parcours, associant les acteurs de terrain et les personnes concernées.

L'Uniopss est convaincue que **l'avenir de la protection sociale doit être un enjeu mis en débat lors de la prochaine élection présidentielle**. C'est la raison pour laquelle le réseau s'est impliqué fortement dans la mobilisation des États généraux de la santé et de la protection sociale initiée par la Mutualité Française. Les conclusions de ces États généraux permettront d'en alimenter le débat.

L'anniversaire de la loi du 11 février 2005 a été, par ailleurs, l'occasion pour l'Uniopss d'en dresser un bilan, notamment à travers sa web-émission diffusée sur Solidarités-TV le 13 mars, mais aussi de participer au rassemblement, initié par le Collectif Handicaps, place de la République, le 10 février.

La santé mentale a constitué un autre marqueur fort. Dans une année déclarée « Grande Cause », l'Uniopss a rappelé, dans son plaidoyer, l'importance de passer aux actes et de mettre en place une politique publique globale de santé mentale. L'objectif est constant : sortir des réponses ponctuelles et **inscrire la santé mentale dans une stratégie de long terme**, au même titre que les autres priorités de santé publique.

À l'automne, les **débats dans le cadre des PLF/PLFSS 2026 ont confirmé une exigence : la résorption des déficits publics ne peut pas se faire au détriment des solidarités**. Les associations ne contestent pas la nécessité de soutenabilité ; mais elles demandent de la cohérence, de l'anticipation, et la prise en compte des effets cumulés sur les personnes vulnérables, comme sur la capacité des structures à tenir leurs missions. C'est tout le sens des propositions et des suggestions d'amendements que l'Uniopss a formulées durant les débats parlementaires sur le PLFSS et le PLF.

Préserver la capacité d'agir des associations

Aucune stratégie ne tiendra si la capacité d'agir des associations s'érode. En 2025, les alertes sur la pérennité des structures se sont multipliées : charges contraintes insuffisamment couvertes, fragilités de trésorerie ou encore incertitudes sur les financements. L'Uniopss s'est associé à la mobilisation du 11 octobre initiée par le Mouvement associatif pour alerter les pouvoirs publics sur le fait que « Ça ne

tient plus ! ». À ce sujet, la relance, au sein de l'Uniopss, de la Commission Modèles socio-économiques des associations, permettra de conforter le diagnostic et de formaliser des propositions pour consolider et réaffirmer l'importance du modèle associatif. Enfin, l'Uniopss a continué à porter, dans les espaces de concertation, un message clair : la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) est indissociable des conditions de financement. On ne peut exiger davantage d'accompagnement personnalisé, d'inclusion, de coordination et de traçabilité, tout en comprimant le temps nécessaire à l'accompagnement et les marges de manœuvre budgétaires des associations. La motion du Haut Conseil du travail social, à l'initiative de l'Uniopss, a rappelé que **le travail social est une clé de voûte du modèle français** : le fragiliser, c'est fragiliser la cohésion nationale.

L'Uniopss et son réseau

Le réseau Uniopss s'est mis en ordre marche pour organiser son 36^e Congrès à Paris, dont la thématique permet d'aborder une grande partie des problématiques du secteur, en questionnant la relation entre nos aspirations individuelles et la nécessité de vivre en société. En 2025, l'Uniopss et les Uriopss ont poursuivi également leurs réflexions sur les actions à conduire, à la fois pour continuer à répondre aux attentes des adhérents, à défendre leurs intérêts, ainsi que ceux des personnes accompagnées, et pour mener les changements nécessaires en interne, de manière à préserver nos modèles économiques. Dans ce contexte contraint, le Réseau s'efforce de toujours mieux s'articuler pour porter auprès des pouvoirs publics une analyse transversale de la situation du champ des solidarités et de la santé.

2025 a donc été une année de tensions, mais aussi une année d'initiatives, de mobilisations et de propositions. Elle aura aussi été une année de changement à l'Uniopss, avec le départ, en juillet, de mon prédécesseur, Jérôme Voiturier, qui a participé à la richesse de l'activité de l'Uniopss. Dans un environnement instable, l'Uniopss a tenu un message constant : décroisser les politiques publiques, financer à la hauteur des enjeux et des besoins, et défendre l'effectivité des droits. C'est à cette condition que la qualité d'accompagnement, notre boussole commune, pourra redevenir une réalité partout sur le territoire. Et c'est à cette condition, aussi, que la France pourra continuer à se rassembler autour de ce qui fait société : la solidarité.

L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES



56
amendements
proposés lors du
PLFSS 2026



+/- 100
représentations

au sein d'organismes
nationaux du secteur
sanitaire, social,
médico-social et
de l'ESS

+
de **20 000**
jurés inscrits pour
le Prix Chronos de
littérature

+/-

190
réunions de commissions
et groupes de travail
animées par l'Uniopss

1595
structures accompagnées
par le DLA
(Dispositif local
d'accompagnement)



625 000
pages vues sur
les portails web
du réseau

+
110 000
en 1 an



1 200
abonnés à la newsletter
« L'Uniopss en actions »

157
appuis-conseils

39

**communiqués
de presse**

et

200

**retombées
médiatiques**



**12 000
personnes**

**présentes à la mobilisation
associative « Ça ne tient plus ! »**

10 000

**initiatives rescencées dans le
cadre de La Semaine Bleue**

1 482

**fiches d'expertise
produites sur les sites
du réseau
Uniopss-Uniopss**



26 661

**abonnés au compte
LinkedIn de l'Uniopss**

+

2 484

abonnés en 1 an



41 000

**« vues » sur la chaîne YouTube
Solidarités TV de l'Uniopss**



20^e anniversaire de la loi du 11 février 2005 : L'UNIOPSS MOBILISÉE !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a fêté, en 2025, ses 20 ans. L'Uniopss, aux côtés de nombreux acteurs associatifs, s'est mobilisée tout au long de l'année, pour mesurer le chemin parcouru, mais aussi les nombreux efforts restant à accomplir pour que ce texte soit pleinement effectif.



Une manifestation publique, le 10 février, place de la République

Le Collectif Handicaps, dont fait partie l'Uniopss, ainsi que de nombreuses associations, parmi lesquelles APF France handicap, administratrice nationale du Réseau, ont uni leurs forces pour organiser, le 10 février, place de la République à Paris, une manifestation publique pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Objectif : mettre en lumière les résultats, mais aussi les insuffisances du chemin parcouru en 20 ans. Daniel Goldberg est intervenu au nom du Réseau Uniopss pour réaffirmer la place des associations qui agissent et accompagnent tout au long de l'année les personnes et les aidants, dans le respect du pouvoir d'agir des personnes elles-mêmes sur leur vie et leurs choix.

L'Uniopss est, par ailleurs, signataire d'une **tribune collective** publiée le 10 février par *Le Nouvel Obs*, intitulée « Ensemble pour défendre les droits et la citoyenneté des personnes handicapées ! ».

Toujours dans le cadre de l'anniversaire de la loi de 2005, l'Uniopss a participé, le 11 février, à l'initiative organisée par les ministres Catherine Vautrin et Charlotte Parmentier-Lecoq pour marquer les avancées de la loi 2005, mais aussi revenir sur des manquements, en particulier sur les questions de citoyenneté, autour du thème « 20 ans après, pour aller plus loin ».

Un web-événement : « Loi handicap de 2005 : quel bilan 20 ans après ? »

L'Uniopss a organisée le 13 mars un web-événement en direct sur sa chaîne YouTube *Solidarités-TV*. Plusieurs questions ont été mises en débat, comme le décalage entre les objectifs affichés et la réalité, la situation des jeunes en situation de handicap ou encore l'accessibilité, un immense défi demeurant à relever. Plusieurs reportages sont venus illustrer toute la créativité associative pour répondre, sur le terrain, aux besoins des personnes en situation de handicap.



L'Uniopss a également été conviée à l'Assemblée nationale par les députés rapporteurs de la **mission d'évaluation de la loi du 11 février 2005**.

Elle a réaffirmé, à cet occasion, son engagement pour l'accessibilité universelle, ainsi que pour le droit à la compensation, en plaidant notamment pour la création d'une prestation universelle d'autonomie qui abolisse la barrière d'âge arbitrairement fixée à 60 ans. Sur la transformation de l'offre, l'Uniopss a souligné, notamment, l'importance de mettre en place des actions visant à rendre l'accompagnement plus inclusif et plus souple, dans une logique de parcours.

Enfin, l'Uniopss s'est impliquée dans la **mobilisation d'APF France handicap place de la République le 15 mai**. À cette occasion, Daniel Goldberg, a rappelé l'importance de lier Liberté, Égalité et Fraternité avec Solidarité et Accessibilité. Il a insisté sur le fait que les revendications des personnes en situation de handicap sont utiles à la société tout entière.

SANTÉ MENTALE : l'Uniopss remet son plaidoyer au délégué ministériel

EN CETTE ANNÉE DE GRANDE CAUSE NATIONALE, L'UNIOPSS A ORGANISÉ, LE 30 JUIN, À LA MUTUALITÉ FRANÇAISE, UN ÉVÉNEMENT intitulé : « Santé mentale : une

grande cause suffira-t-elle ? ». À cette occasion, elle a remis à Frank Bellivier, alors délégué ministériel à la Santé mentale et à la Psychiatrie, un plaidoyer ambitieux dans lequel elle appelle le gouvernement à faire de la santé mentale une réelle ambition nationale, au-delà de la seule année 2025, avec des financements sécurisés à la hauteur des besoins.

Elle plaide ainsi pour une réforme structurelle s'intéressant à la fois aux soins, à la prévention et aux causes sociales profondes de la dégradation psychique, notamment chez les jeunes.

ASSOCIATIONS EN CRISE : l'Uniopss sonne l'alerte !

L'UNIOPSS, SES ADHÉRENTS NATIONAUX, AINSI QUE LES UNIONS RÉGIONALES ONT RÉPONDU PRÉSENTS PARTOUT EN FRANCE À L'APPEL DU MOUVEMENT ASSOCIATIF (dont l'Uniopss est membre) pour alerter, le 11 octobre, sur la situation de crise à laquelle sont confrontées les associations. Car « ça ne tient plus » ! Baisse continue des financements publics, précarité croissante et augmentation des besoins sociaux ; dégradation des conditions de travail des bénévoles et salariés, jusqu'au risque de disparition de nombreuses organisations... les structures associatives n'en peuvent plus.

L'Uniopss était présente au rassemblement qui s'est tenu à Paris, place Stalingrad. Elle a coordonné, à cette occasion, l'organisation d'un stand réunissant plusieurs de ses adhérents nationaux, comme APF France handicap, Emmaüs France, Médecins du Monde, Addictions France, la Fédération Addiction, la Fédération des acteurs de la solidarité, ou encore la Fédération des PEP.

Durant la journée, 12 000 personnes sont venues échanger, rencontrer et soutenir les associations.



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE : l'Uniopss partie prenante d'une dynamique inédite

LE 17 NOVEMBRE, L'UNIOPSS, AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE, L'ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES (AAM), LA CFDT, LA FEHAP, L'UNPS ET L'UNSA, A LANCÉ LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE. L'ambition de cette démarche inédite : réinventer ensemble le système de santé et de protection sociale pour qu'il demeure à la fois universel, financièrement soutenable et socialement émancipateur. La parole est ainsi donnée aux citoyens et aux professionnels pour qu'ils s'expriment sur leurs besoins en santé et en accompagnement, et pour qu'ils donnent leur avis sur les solutions à trouver.

Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, est intervenu lors de la conférence de presse et de l'événement de lancement à la Mutualité Française. Il a rappelé que la défiance généralisée ne permet plus de créer des compromis, qu'il faut passer de droits proclamés à des droits effectifs et que c'est pour cela que les acteurs de la société civile prenaient aujourd'hui leurs responsabilités.



STÉPHANE LENOIR, nommé directeur général de l'Uniopss

APRÈS AVIS UNANIME DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOPSS DU 16 DÉCEMBRE 2025, STÉPHANE LENOIR A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR DANIEL GOLDBERG, PRÉSIDENT DE L'UNION. Diplômé d'un Master de manager de structures à vocation sociale (CNAM), Stéphane Lenoir a travaillé durant près de 20 ans dans le secteur du handicap, notamment en tant que coordinateur du GIHP National, puis du Collectif Handicaps. Il a rejoint l'Uniopss en septembre 2023 en tant que directeur général adjoint. Depuis le 10 juillet 2025, il assurait l'intérim de la direction générale, à la suite du départ de Jérôme Voiturier. Stéphane Lenoir va poursuivre son engagement au service de l'Union dans une période marquée par des temps forts importants : 36^e Congrès de l'Uniopss qui se tiendra à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2026, élections municipales en 2026 puis présidentielle en 2027, année au cours de laquelle l'Uniopss célébrera également son 80^e anniversaire.



PROTECTION DE L'ENFANCE ET AUTONOMIE : l'Uniopss rencontre le cabinet de la ministre Stéphanie Rist

LE 4 NOVEMBRE, L'UNIOPSS A RENCONTRÉ LE CABINET DE STÉPHANIE RIST, MINISTRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES. L'Uniopss a questionné ses interlocuteurs sur la reprise du travail engagé concernant le projet de loi voulu, à l'époque, par Catherine Vautrin, ainsi que sur l'expérimentation relative à la transformation de l'offre en protection de l'enfance lancée dans deux départements. Elle a fait part de l'extrême tension budgétaire des associations dans le secteur de la protection de l'enfance.



PLFSS ET PLF 2026 : l'Uniopss appelle à préserver notre modèle social



En amont de la présentation en Conseil des ministres, des projets de budget de l'État et de la Sécurité sociale pour 2026, l'Uniopss a adressé aux parlementaires **42 propositions prioritaires, visant à mettre les solidarités au cœur de l'action publique** dans les PLF et PLFSS 2026.

Puis, dans le cadre de l'examen des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, **l'Uniopss a adressé aux parlementaires son analyse et ses propositions.**

Dans un contexte d'instabilité politique et économique, où les besoins des personnes vulnérables sont croissants, et où les associations de solidarités et de la santé doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour remplir leurs missions auprès d'elles, les PLF et PLFSS 2026 n'étaient pas, à l'évidence, au rendez-vous des nombreux défis à relever, en particulier : le vieillissement de la population, la dégradation de la santé mentale, la transformation de l'offre médico-sociale pour un meilleur accompagnement, les difficultés financières croissantes des structures non-lucratives dans les secteurs social, médico-social et de la santé, la prévention en santé, ou encore le besoin d'accompagnement vers le logement et l'hébergement.

Avec une liasse de **56 amendements au PLFSS 2026** (dont 27 amendements issus de l'Uniopss et 29 amendements issus des adhérents nationaux), **l'Uniopss a porté diverses revendications qui ont connu un certain écho du côté des parlementaires**, comme en témoigne le nombre de reprises (environ la moitié).

Parmi les propositions d'amendements portées par l'Uniopss qui ont été votées à l'Assemblée nationale puis conservées en première lecture au Sénat, on peut citer : la suppression du doublement des franchises médicales ; la suppression de l'article 38 du PLFSS « Déduire des indemnités versées par les assurances et fonds d'indemnisation l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap » ; la suppression de l'article 44 relatif au gel des prestations sociales et des pensions ; la prolongation des haltes soins addictions, proposition portée par la Fédération Addiction.

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ : une étude inédite sur l'accueil des personnes précaires vieillissantes

LE 9 AVRIL 2025, LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE, L'UNIOUSS A DÉVOILÉ LA SYNTHÈSE D'UNE ÉTUDE qu'elle a réalisée sur l'accueil des personnes précaires vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné, soutenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Objectif : mettre en lumière des expériences innovantes d'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et formuler des préconisations à mettre en œuvre par les pouvoirs publics. L'enjeu étant de parvenir à dépasser les frontières entre le secteur du grand âge et celui de l'hébergement/logement afin de garantir un accompagnement global et de qualité aux personnes concernées.

La présentation de cette étude a été suivie par l'organisation d'un webinar début juillet pour une large mobilisation de tous les acteurs concernés, à la veille des discussions sur les PLF et PLFSS 2026.

Par ailleurs, le 29 octobre, l'Uniopss a été auditionnée par l'IGAS concernant les préconisations contenues dans le rapport en matière d'habitat des personnes précaires vieillissantes, problématique au cœur d'une mission qui devrait déboucher courant 2026.

TRAVAIL SOCIAL : l'Uniopss à l'initiative d'une motion du HCTS

DANS LE PROLONGEMENT D'ALERTE FORMULÉES PAR L'UNIOOSS, LE HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL A ADOPTÉ UNE MOTION INTITULÉE « Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant ! »

Avec ce texte, le HCTS tire donc la sonnette d'alarme sur tout un secteur en crise (à cause des vulnérabilités croissantes qui impactent les personnes et des difficultés à fonctionner pour les acteurs du secteur, tels les associations) et rappelle que le travail social, en plus de fabriquer du lien social et de l'émancipation, est la clé de voute du modèle de solidarité français auquel plus de 90 % des habitants de notre pays sont attachés.

L'Uniopss et le Collectif ALERTE CONVIÉS À MATIGNON

■ **LE 17 FÉVRIER**, le conseiller du Premier ministre en charge des questions de santé, d'autonomie et de la protection sociale a rencontré le collectif ALERTE (dont l'Uniopss est membre). Ce fut l'occasion de faire un point sur les différentes lois et les projets en cours. Concernant la réforme de la solidarité à la source, ALERTE a plaidé pour que les associations soient impliquées dans les travaux de conception et de mise en œuvre. Il est notamment capital que tous les minimas sociaux soient inclus dont l'ASPA.

■ **LE 13 MAI**, une délégation du collectif ALERTE (dont l'Uniopss) a rencontré à l'hôtel Matignon le Cabinet du Premier ministre, celui de Catherine Vautrin ainsi qu'Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Il s'agissait, suivant la démarche initiée par le Collectif ALERTE, de demander au gouvernement de respecter l'article 1^{er} de la loi de 2008 instituant le RSA et notamment l'article L. 115-4-1 du Code de l'action sociale et des familles qu'elle a créé - et qui n'a jamais été appliqué depuis (!) : « Le gouvernement définit, par période de cinq ans, (...) un objectif quantifié de lutte contre la pauvreté (...). Il transmet au Parlement chaque année un rapport sur les conditions de réalisation de cet objectif, ainsi que sur les mesures et les moyens financiers mis en œuvre pour y satisfaire. »

ENFANCE : l'Uniopss appelle à la création d'un ministère de plein exercice

L'UNIOOSS A CO-SIGNÉ, LE 8 JANVIER, AVEC 28 ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS, UNE LETTRE OUVERTE demandant à Emmanuel Macron la création d'un ministère de l'Enfance de plein exercice. Celui-ci permettrait notamment de sortir de la logique de silo et d'aborder l'enfance de manière holistique. Un ministère dédié piloterait l'élaboration, la mise en œuvre et la visibilité d'une stratégie nationale en faveur des enfants et des jeunes qui soit globale, transversale et intégrée.

L'Uniopss est également co-signataire d'une tribune sur le même sujet, publiée dans Le Monde le 11 février (avec une centaine d'organisations du secteur). L'enfance doit devenir une priorité nationale !



DELPHINE ROUILLEAULT, nouvelle présidente du Collectif ALERTE

LE COLLECTIF ALERTE, ANIMÉ PAR L'UNIOOSS, QUI RASSEMBLE LES GRANDES ASSOCIATIONS FRANÇAISES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, A ACCUEILLI, LE 24 JUIN 2025, UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE, en remplacement de

Noam Leandri, qui présidait le collectif depuis trois ans. Magistrate à la Cour des comptes, diplômée d'HEC et ancienne élève de l'ENA, elle a fait toute sa carrière professionnelle dans le champ des politiques sociales. Elle était, jusqu'en septembre 2024, directrice générale de l'association France terre d'asile, acteur majeur de l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile en France.



DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE : les acteurs des solidarités, en attente d'orientations claires

RÉAGISSANT LE 15 JANVIER 2025 À LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE, FRANÇOIS BAYROU, l'Uniopss a pointé l'absence d'un programme d'actions précis. Un manque d'autant plus regrettable que les acteurs des solidarités et de la santé sont en attente de décisions claires des autorités publiques afin de répondre aux besoins qui s'expriment dans tous les territoires.

À l'heure où les discours d'exclusion progressent, l'Uniopss réaffirme que bâtir partout, au niveau national comme dans les territoires, le front des solidarités est le moyen de permettre à notre pays de se rassembler et de progresser.



MINEURS DÉLINQUANTS : l'Uniopss plaide pour une justice adaptée

L'UNIOSS, AUX CÔTÉS DE CITOYENS & JUSTICE ET DE L'UNICEF, S'EST FORTEMENT MOBILISÉE DÉBUT 2025 sur la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants. Plusieurs articles de ce texte portaient, en effet, gravement atteinte aux droits des jeunes, inscrits pourtant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Une grande partie d'entre eux a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel.

L'Uniopss a, par ailleurs, été auditionnée, en mars, par le Défenseur des enfants, pour évoquer l'évolution de la délinquance des mineurs, la mise en œuvre du Code de la justice pénale des mineurs, ainsi que les liens entre aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, l'Uniopss et les trois autres fédérations représentant le secteur associatif habilité ont été auditionnées en novembre 2025 par la sénatrice Laurence Harribey, rapporteure du programme « Protection judiciaire de la jeunesse ». L'Uniopss a dénoncé des prévisions budgétaires ne permettant pas d'appliquer tous les piliers du Code de justice pénale des mineurs, et une répartition des crédits sacrifiant les dispositifs les plus inclusifs et préventifs.



SERAFIN-PH : l'Uniopss apporte sa contribution!

L'ANNÉE 2025 A VU UNE INTENSIFICATION DES TRAVAUX DE LA RÉFORME DE LA TARIFICATION SERAFIN-PH.

Face au constat d'une dépolitisation de la réforme et d'une technicité grandissante qui s'éloignait des objectifs initiaux, le réseau Uniopss-Uniopss a rédigé une contribution qui a été remise à l'équipe projet SERAFIN-PH. L'Uniopss a pointé les multiples inquiétudes soulevées par la réforme, qui s'apparente davantage à une réforme de convergence tarifaire à moyens constants qu'à un véritable levier pour mieux adapter l'offre aux besoins des personnes accompagnées. En outre, le futur modèle tarifaire n'étant pas opérationnel pour être déployé dès 2026, l'Uniopss a appelé à faire de 2026 une année blanche, le temps de réaliser des travaux complémentaires pour stabiliser l'équation tarifaire et permettre aux ESMS de se projeter en connaissant le futur montant de leur dotation. Cela a été entendu par la ministre, qui a acté officiellement que 2026 serait une année blanche, lors du COSTRAT du 17 mars 2025.

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE : l'Uniopss publie un plaidoyer

À L'OCCASION DE LA RÉUNION DE GÉNÉRALISATION DU SPDA DU 23 AVRIL, en présence de la ministre déléguée Charlotte Parmentier-Lecocq, l'Uniopss a rendu public un plaidoyer articulé autour de trois enjeux majeurs pour que le SPDA tienne ses promesses et transforme concrètement la vie des personnes et de leurs proches : observer les besoins ; simplifier les parcours ; piloter l'offre au plus près du terrain.

Il s'agit notamment de changer de paradigme, en passant d'une logique de coordination à une logique d'effectivité des droits.



RÉFORME DES SAD : l'Uniopss se positionne

DANS LA SUITE D'UN COURRIER ADRESSÉ EN AVRIL 2025 À LA MINISTRE CATHERINE VAUTRIN, l'Uniopss a

participé, le 24 juin, à une réunion avec le directeur de cabinet de Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, ainsi que des représentants de la DGCS et de la CNSA, sur la réforme des SAD (Services autonomie à domicile). Cette réunion fait suite à diverses interpellations, dont celle conjointe de l'Uniopss et de la FNADEPA. L'Uniopss a signalé des disparités dans la mise en œuvre de cette réforme dans les départements. Elle a également pointé des zonages imposés par des autorités de tutelles. Elle appelle par ailleurs à laisser une plus grande souplesse dans les modalités de rapprochement afin d'envisager une pluralité de gestionnaires uniques.

Suite aux multiples alertes des fédérations, plusieurs assouplissements ont été obtenus, comme la possibilité pour les SAD mixtes de fonctionner sans entité juridique unique pendant 5 ans.



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : le Collectif ALERTE déclenche l'alarme sociale

AGGRAVATION SANS PRÉCÉDENT DE LA PAUVRETÉ, incertitudes sur

les projets de budgets 2026 porteurs de risques pour les plus précaires, relance impromptue, par le Premier ministre, d'un projet d'Allocation sociale unifiée dont la finalité questionne... C'est dans ce contexte d'inquiétudes fortes que les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE, dont l'Uniopss, ont pris la parole lors d'une conférence de presse, le 27 novembre dernier.

Ensemble, elles ont appelé le gouvernement à changer radicalement d'optique, en adoptant une stratégie ambitieuse de lutte contre la pauvreté qui ne peut plus attendre.

L'UNIOSS PARTIE PRENANTE de la mobilisation « Les Vieux méritent mieux »

UNE VINGTAINE D'ORGANISATIONS AUTOUR DE LA FNADEPA, DONT L'UNIOSS ET PLUSIEURS DE SES ADHÉRENTS, SE SONT MOBILISÉES LE 16 OCTOBRE DANS TOUTE LA FRANCE pour faire entendre les besoins du Grand âge d'aujourd'hui et de demain, et obtenir plus de moyens pour renforcer la qualité de l'accompagnement dans les établissements et services.

Lors d'une conférence de presse, le président de l'Uniopss, Daniel Goldberg, a souligné la nécessité d'adapter la société au vieillissement dans un contexte où dorénavant, 5 générations peuvent cohabiter au sein d'une même famille. Il a insisté pour que les décideurs publics proposent des politiques publiques à la hauteur, avec un pilotage coordonné et/ou unique au niveau national, comme au niveau local.



DÉCENTRALISATION SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL : l'Uniopss fait part de ses inquiétudes

■ **DANS UN COURRIER TRANSMIS LE 19 NOVEMBRE AU PREMIER MINISTRE,** l'Uniopss a fait part de ses préoccupations concernant la réforme envisagée des agences régionales de santé. Elle pointe notamment un risque de rupture d'égalité territoriale face des besoins identiques ; elle souhaite donc avoir la garantie que les changements à venir ne se feront pas au détriment des publics les plus en difficulté. Pour l'Uniopss, le découplage des politiques publiques ne doit pas conduire ni à une vision morcelée de la santé, ni à l'accroissement des disparités territoriales.

■ **LE 8 NOVEMBRE, LORS D'UNE RENCONTRE AVEC LA MINISTRE CHARLOTTE PARMENTIER-LECOCQ,** l'Uniopss a de nouveau exprimé ses réserves, concernant notamment les enjeux d'égalité territoriale.

■ **COURANT DÉCEMBRE, L'UNIOSS A ÉTÉ AUDITIONNÉE PAR L'IGAS, L'IGF ET L'IGA** concernant les évolutions souhaitées, par le Premier ministre, de décentralisation des champs sanitaire, social et médico-social. Elle a rappelé que si le statu quo n'était pas souhaitable, il fallait se prémunir de tout accroissement des inégalités. Elle a également argumenté pour qu'il n'y ait pas de nouveaux silos des politiques publiques, entre sanitaire et médico-social, entre établissements et domicile ou au sein de l'autonomie entre grand âge et handicap.



ACTIVITÉ 2025

- 28 VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
- 30 TRAVAIL SOCIAL, EMPLOI, RESSOURCES HUMAINES, ATTRACTIVITÉ
- 32 SANTÉ
- 34 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
- 36 ENFANCES FAMILLES JEUNESSES
- 38 AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- 42 SEMAINE BLEUE - PRIX CHRONOS
- 44 CENTRE DE RESSOURCES DLA SOLIDARITÉS - SANTÉ
- 46 COMMUNICATION ET INFORMATION



UN MODÈLE ASSOCIATIF EN TENSION CONTINUE



En 2025, la pression exercée sur les associations n'a pas baissé. Celle-ci est de plusieurs ordres. En premier lieu, elle est économique. Sommés de faire plus avec moins, les bénévoles et les salariés engagés s'épuisent à concilier le projet de leur association au service de l'intérêt général avec des moyens de plus en plus insuffisants. En second lieu, elle porte sur le rôle et la place des acteurs privés non lucratifs. Concurrencés par des structures lucratives, en particulier dans les champs du grand âge ou de la petite enfance, sans régulation politique, ceux-ci demandent aux pouvoirs publics un cap clair affirmant qu'ils sont des acteurs - et non de simples opérateurs - de la cohésion sociale, et qu'ils participent à la vitalité économique de leur territoire.

DES ACTEURS PRIVÉS NON LUCRATIFS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les associations du secteur social, médico-social et sanitaire jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques. Dans de nombreux territoires, elles assurent des missions d'intérêt général qui, sans leur engagement, n'existeraient pas. À l'occasion du séminaire du GNDA et lors de différentes prises de parole publiques, l'Uniopss a ainsi rappelé que ces organisations ne peuvent être réduites à de simples opérateurs exécutant des politiques décidées ailleurs : elles doivent participer pleinement à leur conception et à leur évolution, au plus près des besoins des populations.

Le rôle des associations dépasse par conséquent la seule production de services. Par leur fonctionnement démocratique et leur ancrage local, elles contribuent à faire vivre une démocratie citoyenne indispensable au bon fonctionnement de la République. Cette dimension a été fortement réaffirmée lors de l'Assemblée générale de l'Uniopss, qui a adopté une motion appelant les parlementaires à revenir sur la suppression envisagée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) et du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans le cadre du projet de loi de la Vie économique. Ces instances constituent en effet des lieux essentiels de dialogue entre la société civile organisée et les pouvoirs publics.

DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES QUI PERDURENT

Les tensions financières qui affectent les associations demeurent particulièrement fortes. Les vœux du Mouvement associatif ont été l'occasion pour le président de l'Uniopss d'alerter, à nouveau, sur les risques pesant sur la pérennité de nombreuses structures, confrontées à la baisse des subventions, à l'insuffisante couverture de dépenses contraintes ou encore à l'absence de financement pour certaines mesures salariales issues du Ségur de la santé.

À ce sujet, l'Union a notamment appelé les parlementaires, dans le cadre du PLF 2025, à garantir la compensation financière des indemnités liées au Ségur afin d'éviter que les établissements et services ne soient contraints d'en supporter seuls la charge. Cette fragilité du secteur a également été soulignée lors d'une audition conjointe devant l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) consacrée à la dépense publique en faveur des associations. L'Uniopss y a rappelé le rôle économique et social majeur des associations dans les territoires, ainsi que l'instabilité croissante des financements qui fragilise leur action.

Au sein de l'Uniopss, une réflexion est menée au sein de la Commission Modèles socio-économiques associatifs, relancée en 2025, afin d'approfondir les réflexions sur les transformations du modèle associatif et sur les conditions de sa pérennité.

Les 28 et 29 novembre à Dijon, l'Uniopss,

partenaire des Journées de l'économie autrement (JEA), à l'initiative du magazine Alternatives économiques, a participé, par la présence de son président, Daniel Goldberg, à deux tables rondes : « Politiques publiques et innovation sociale : faire face ensemble aux défis des transitions », et « Protection de l'enfance : l'urgence d'agir ». Ce rendez-vous emblématique de l'économie sociale et solidaire (ESS), a été une nouvelle occasion de porter que les associations sont des acteurs économiques à part entière.

En effet, au-delà de leur dimension citoyenne, les associations créent des emplois, soutiennent l'activité locale et participent à la vitalité des territoires. C'est pourquoi l'Uniopss a pris part, aux côtés de nombreuses organisations, à la mobilisation associative nationale « Ça ne tient plus ! », destinée à alerter sur la crise que traverse le secteur. (voir page suivante).

STRATÉGIE EUROPÉENNE ESS DE LA FRANCE

L'année 2025 a également été marquée par la préparation de la stratégie nationale de la France pour l'économie sociale et solidaire, appelée à s'inscrire dans le cadre européen. Dans ce contexte, l'Uniopss a été auditionnée le 19 mars afin de faire valoir la place essentielle des secteurs social, médico-social et sanitaire au sein de l'ESS.

Elle a notamment rappelé que ces activités reposent largement sur des associations qui mettent en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires. La future stratégie devra donc partir des besoins



L'UNIOPSS, PARTIE PRENANTE DE LA MOBILISATION ASSOCIATIVE « ÇA NE TIENT PLUS ! »

L'UNIOPSS, SES ADHÉRENTS NATIONAUX, AINSI QUE LES UNIONS RÉGIONALES ONT RÉPONDU PRÉSENTS, LE SAMEDI 11 OCTOBRE, PARTOUT EN FRANCE À L'APPEL DU MOUVEMENT ASSOCIATIF (dont l'Uniopss est membre) pour alerter sur la situation de crise à laquelle sont confrontées les associations. Le message est sans ambiguïtés :

« ça ne tient plus ! » Baisse continue des financements publics, précarité croissante et augmentation des besoins sociaux ; dégradation des conditions de travail des bénévoles et salariés, jusqu'au risque de disparition de nombreuses structures... les structures associatives n'en peuvent plus !

L'Uniopss était présente au rassemblement parisien. Elle a coordonné, à cette occasion, l'organisation d'un stand réunissant plusieurs de ses adhérents nationaux, comme APF France handicap, Emmaüs France, Médecins du Monde, Addictions France, la Fédération Addiction, la Fédération des acteurs de la solidarité, ou encore la Fédération des PEP. Danièle Jourdain-Menninger s'est exprimée au nom de l'Uniopss pour rappeler la place et le rôle des acteurs privés non lucratifs. Durant la journée, 12 000 personnes sont venues échanger, rencontrer et soutenir les associations.

identifiés localement et s'accompagner d'une régulation claire entre les différents types d'acteurs, afin de préserver les finalités d'intérêt général qui fondent l'économie sociale et solidaire.

L'Uniopss a, par ailleurs, participé à la plénière du Conseil Supérieur de l'ESS du 28 avril, la première du nouveau mandat des

membres de cette instance. Daniel Goldberg est intervenu pour rappeler qu'une large partie des fonds publics que reçoivent les acteurs de l'ESS financent des missions d'intérêt général que ces structures mettent en œuvre, plus que l'existence de ces structures elles-mêmes, notamment dans le champ de l'action sociale.

En Bref

Service civique. Porteur d'un agrément pour permettre à ses adhérents d'engager des jeunes volontaires dans le cadre du dispositif Service civique, l'Uniopss a permis à 195 jeunes recrutés dans des structures sociales et médico-sociales de participer à des missions pour favoriser l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle de publics en situation de vulnérabilité.

Table ronde sur le Tiers secteur organisée par les Annales des Mines. Daniel Goldberg a notamment rappelé, à la suite de son article paru dans la revue de novembre 2024 des Annales, les évolutions des rapports entre les autorités publiques et les associations des solidarités et de la santé.

Pacte du pouvoir de vivre. Partie prenante de ce mouvement, l'Uniopss a participé le 21 janvier, à une réunion pour faire un point sur le contexte actuel et les perspectives. L'occasion, pour elle de souligner l'importance de permettre aux citoyens d'être pleinement acteurs des choix qui les concernent.

Chiffres-clés 2025

REPRÉSENTATIONS

13 réunions (Conseil d'administration et Bureau) du Mouvement associatif ; **3** réunions du CSESS.

PRODUCTIONS

90 fiches produits sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

SERVICE CIVIQUE

195 contrats signés



DONNER DES REPÈRES ET CONSTRUIRE DES SOLUTIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX



Des transformations profondes bouleversent la nature et les organisations de travail. Sens, finalité et rapport au travail, attractivité des métiers et soutien des professionnels sont réinterrogés : une amélioration significative des conditions de travail est nécessaire rapidement pour faire face aux besoins croissants des personnes et aux difficultés de recrutement dans les métiers des associations des solidarités et de la santé.

LA COMMISSION MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS RELANÇÉE

L'objet de cette commission stratégique pour les adhérents du réseau Uniopss porte sur les solidarités à activer à travers les dimensions politiques des projets associatifs, les spécificités organisationnelles d'entreprises associatives et leurs structures économiques.

Le travail de la commission part du postulat que le modèle socio-économique des associations est le modèle le plus pertinent pour accompagner des personnes vulnérables et a pour ambition de mettre en exergue un modèle opérationnel concret et effectif. Cela suppose de développer une analyse critique de l'existant et d'ouvrir des pistes de travail sur un modèle économique pertinent de la non-lucrativité. Des experts viennent présenter leurs travaux à chaque commission.

DES PRODUCTIONS DU HCTS VOTÉES ET PUBLIÉES

L'Uniopss et son réseau a participé aux travaux des groupes de travail du HCTS publiés en fin d'année :

- Un texte sur les « Repères éthiques et références déontologiques en travail social et intervention sociale » réaffirme les fondamentaux des principes qui régissent l'accompagnement des personnes.
- Un rapport « prospective » propose des scénarii souhaitables et ceux à éviter, ainsi que

des « sonnettes d'alarme » à travers 3 axes (transitions écologique, climatologique, démographique).

- Une production sur le thème « Articulation accès aux droits/accompagnement » (10 fiches actions et une synthèse des concepts qui ont permis d'analyser ces actions) montre la volonté des travailleuses sociales de réinventer leurs métiers. Une adhérente de l'Uriopss Normandie a proposé une fiche action.

- Le groupe de travail « Plaidoyer pour et sur le travail social » a produit un flyer à destination du grand public avec des illustrations très concrètes, un tract à destination de tous les élus pour qu'ils soutiennent le travail social

(avec une première cible que sont les Municipales en 2026) et deux documents pour sensibiliser les personnes à devenir travailleur social.

UNE PRISE DE POSITION SUR LA RÉFORME DES DIPLÔMES D'ÉTAT DU TRAVAIL SOCIAL

Dans le cadre de la refonte des 5 diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ETS, ES, EJE, CESF), l'Uniopss, tout en soutenant l'importance du socle commun pour développer une culture et une connaissance communes des différents acteurs du travail social, a alerté

En Bref

Audition IGAS. L'Uniopss a été auditionnée par l'IGAS dans le cadre d'une mission visant à améliorer la qualité de vie et des conditions de travail. Il s'agissait d'identifier les leviers permettant d'améliorer la QVCT, alors que le secteur des solidarités connaît une sinistralité importante, ainsi qu'à repérer des bonnes pratiques qui pourraient conduire à de nouveaux programmes nationaux.

Intervention en table ronde lors des Rencontres nationales de la QVCT en protection de l'enfance, organisées par la DGCS et l'Anact.

Implication dans l'enquête de la Drees et la Dares sur les emplois vacants et les difficultés de recrutement dans les secteurs santé et action sociale (ministère de la Santé). Poursuite des travaux jusqu'à fin 2026.

Rapport d'Emmaüs Connect « L'action sociale face aux transformations numériques ». L'Uniopss a collaboré à ces travaux, fruit d'une consultation de plus de 2 500 professionnelles de l'action sociale et de l'insertion : un regard éclairant sur les mutations liées au tout-numérique.

Hackathon de la Fondation Léopold Bellan, adhérent de l'Uriopss Île-de-France. L'Uniopss a participé au jury, autour de l'autodétermination des personnes accompagnées et sur la qualité de vie au travail.



Chiffres-clés 2025

REPRÉSENTATIONS

Haut Conseil du travail social :
5 plénières, **5** commissions permanentes, **7** réunion du GT « communication-plaidoyer », **12** réunions du GT « articulation », **7** réunions du GT « évolution des gouvernances », **6** réunions du GT « formation » (Uriopss Île-de-France et Grand Est) ; **Commission « Égalité Femmes-Hommes » du CSESS :**
4 réunions ; **CNPE :** 3^e session du Collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs ; **ANAP :**
3 réunions à propos du tableau de bord du Développement durable ; **Comité de pilotage du projet de mallette de repérage et de signalement des violences faites aux enfants accueillis en ESMS (DGCS-Association Contre les Violences sur Mineurs) :**
2 réunions ; **Uriopss Bretagne :**
1 matinale Actus Droit social ; **Uriopss Centre :** **1** webinaire « Charge de travail : 5 points clés pour la réguler » (avec Harmonie Mutuelle) ; **UDES :** **1** séance de présentation de l'accord-cadre multiprofessionnel sur le dialogue social pour améliorer l'attractivité des métiers (concernant le travail des seniors, les jeunes et les aidants).

ANIMATIONS

GT Uniopss-Uriopss Droit social :
5 réunions ; **GT Uniopss-Uriopss Ressources humaines :** **4** réunions ; **Commission Modèles socio-économiques associatifs :**
2 réunions ; **12** réunions pour répondre à l'appel à mobilisation d'intérêt de la CNSA « Renforcer les leviers de participation des personnes concernées à toutes les échelles de l'action publique territoriale » (4 Uriopss impliquées : Grand-Est, Pays de la Loire, Centre et Hauts-de-France).

PRODUCTIONS

99 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

L'UNIOOSS, À L'INITIATIVE D'UNE MOTION DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL (HCTS)

LE HCTS A PUBLIÉ DÉBUT AVRIL 2025 UNE MOTION « POUR UN TRAVAIL SOCIAL À LA HAUTEUR DES DÉFIS SOCIÉTAUX : AGIR MAINTENANT ! ».

Avec ce texte, à l'initiative de l'Uniopss, le HCTS a tiré la sonnette d'alarme sur tout un secteur en crise (difficultés à fonctionner pour les acteurs du secteur, en particulier les associations ; vulnérabilités croissantes qui impactent les personnes). Il a voulu rappeler que le travail social, en plus de fabriquer du lien social, de la réponse sociale, de l'espérance, de l'émancipation, en vis-à-vis et en collectif, est la clé de voûte du modèle de solidarité français auquel plus de 90 % des habitants de notre pays sont attachés. Cette motion a été envoyée aux médias et à la ministre Catherine Vautrin.

Malgré cette motion, et d'autres alertes répétées de l'Uniopss tout au long de l'année, le gouvernement n'a, pour l'heure, pas répondu à l'urgence de soutien du secteur non-lucratif des solidarités.

la DGCS et la ministre de la Santé sur le fait que les employeurs associatifs font face à des jeunes professionnels insuffisamment préparés aux réalités de terrain, dans des équipes en sous-effectifs, et donc confrontés à un quotidien générant stress, fatigue et frustration. Ces professionnels apparaissent insuffisamment formés aux spécificités des publics à accompagner. On observe, en conséquence, des départs très rapides de ces jeunes professionnels et donc une rupture dans la continuité des accompagnements.

DROIT SOCIAL - RH : UN SOUTIEN POUR L'ATTRACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS ET LEURS RH

Pendant toute l'année 2025, les groupes « droit social » et « RH », qui rassemblent respectivement 15 et 13 conseillers techniques juristes et RH des Uriopss, effectuent une veille et une analyse attentives et concertées, afin d'accompagner les associations adhérentes sur les questions de droit social et RH. En 2025, les travaux ont porté, entre autres, sur le financement du « Ségur pour tous », la production

d'une note technique sur la mise en œuvre de la fusion des Accords CHRS avec la CCN 66, sur le décryptage des textes réglementaires s'inscrivant dans le cadre des mesures du plan de transformation des ESAT.

Le travail a aussi beaucoup porté sur l'aide aux associations à faire face aux sujets qui les impactent (entre autres leur attractivité et la pénurie des professionnels qualifiés) à travers une réflexion sur la nécessité d'avoir une gestion à la fois humaine et innovante, une organisation plus souple, participative, pour améliorer, notamment, les conditions de travail et la qualité des accompagnements.

2025, UNE ANNÉE DÉDIÉE À LA SANTÉ MENTALE



En 2025, l'Uniopss a fait de la santé mentale et de la prévention des priorités majeures, appelant à une transformation profonde des politiques publiques. Elle défend une approche globale de la santé, fondée sur les droits, la participation des personnes et la lutte contre les inégalités, tout en renforçant ses actions pour un système plus inclusif, coordonné et protecteur.

MOBILISATION DU RÉSEAU UNIOOSS POUR LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2025 SANTÉ MENTALE

Le plaidoyer de l'Uniopss appelle à **transformer en profondeur la politique de santé mentale** en France, estimant que la Grande Cause nationale 2025 reste trop limitée et sans réformes structurelles.

L'Uniopss insiste tout d'abord sur la **reconnaissance de la citoyenneté des personnes** concernées, encore trop absentes des décisions et victimes de stigmatisation persistante. Elle demande de renforcer leur participation, de garantir leurs droits et de poursuivre les actions de sensibilisation.

L'Uniopss défend ensuite une **approche globale**, combinant sensibilisation, promotion et prévention, avec un pilotage interministériel et une meilleure prise en compte des déterminants sociaux. Elle souligne l'urgence de sortir d'une organisation en silo, en améliorant la coordination sanitaire-médico-social-social, en structurant une offre lisible et adaptée aux besoins, et en réduisant les inégalités d'accès.

Enfin, elle affirme que **toute réforme doit s'appuyer sur le pouvoir d'agir des personnes** et sur le concept de rétablissement, un processus subjectif et non linéaire dans lequel la personne demeure seule décisionnaire.

L'Uniopss a remis, le 30 juin 2025, ce plaidoyer ambitieux à Franck Bellivier, alors

délégué ministériel à la Santé mentale et à la Psychiatrie, à l'occasion d'un **événement public**, organisé par l'Union à la Mutualité Française sur le thème : « Santé mentale : une grande cause suffira-t-elle ? ». Une conférence de presse a également été programmée le 26 juin pour dévoiler aux médias, en avant-première, le contenu du plaidoyer.

L'AVENIR DE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE : UN ENJEU FORT POUR L'UNIOOSS

Pour les années à venir, l'Uniopss identifie plusieurs enjeux centraux pour refonder la protection sociale. Elle souhaite tout d'abord contribuer activement au débat national, notamment via les **États généraux de la santé et de la protection sociale**, initiés par la Mutualité Française, auxquels elle participe, en tant que membre co-porteur, afin d'influencer les orientations publiques et de préparer l'échéance politique de 2027.

L'Uniopss entend défendre une vision de **santé globale**, articulant dimensions physiques, mentales et sociales, et appelle à dépasser les cloisonnements institutionnels pour renforcer la cohérence des parcours de vie. Les travaux prévus pour 2026 soulignent quatre défis

En Bref

Audition à l'Assemblée nationale. L'Uniopss, via le Collectif Handicaps, a été auditionnée pour une commission d'enquête portant sur le handicap et la santé mentale. Cela a été l'occasion de remettre le plaidoyer de l'Uniopss sur la santé mentale aux parlementaires.

Numérique en santé. L'Uniopss a renforcé ses liens avec ses partenaires associatifs et institutionnels sur le numérique en santé, pour que celui-ci ne soit pas un outil de contrôle, mais permette un meilleur suivi dans le cadre du parcours de soin.



Chiffres-clés 2025

ANIMATION DE RÉUNIONS

5 réunions de la Commission Santé ; **2** réunions du groupe de travail santé mentale ; **5** réunions du groupe de travail santé mentale ; **4** réunions du groupe de travail temporaire santé mentale et protection de l'enfance.

REPRÉSENTATIONS

2 réunions du Comité d'entente santé du défenseur des droits ; **2** réunions de la Conférences nationales de santé ; **8** réunions du Comité de suivi du Ségur numérique médico-social ; **10** réunion Cnam partenaire ; **5** réunions du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (section sanitaire) ; **8** réunions du Regroupement national des organismes gestionnaires des centres de santé (RNOGCS) ; **1** réunion du Comité de suivi de la C2S ; **1** réunion du groupe de travail santé de la Fédération nationale de la Mutualité Française ; **2** réunions du Comité de suivi du Ségur numérique ; **1** réunion en lien avec l'enquête SAE - DREES.

AUDITIONS/INTERVENTIONS

1 intervention à une journée sur le numérique dans le médico-social et les enjeux de cybersécurité à Orléans ; **3** échanges avec la Délégation du numérique en santé sur les ESSMS éligibles Vague 2 du Ségur numérique et en particulier les structures du secteur Accueil, Hébergement et insertion ; **2** séminaires sur le numérique dans le médico-social, visant à travailler le lien entre les fédérations et la délégation du numérique en santé ; **1** intervention à une table ronde de l'association Solinum sur la précarité en santé ; **1** participation à un groupe de travail avec Solinum pour améliorer la catégorie santé de leur site « soliguide » ; **1** participation à un groupe de travail de la direction générale de l'offre de soins sur la deuxième version des PTSM ; **1** participation aux échanges avec la DIHAL et la DGS sur la publication d'un décret relatif au logement ; **1** participation à la concertation sur la nouvelle rédaction du livret d'accueil des établissements de santé ; **1** audition par la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et sur les coûts de ces défaillances pour la société ; **1** participation aux échanges avec la direction de la sécurité sociale sur les parcours de soin coordonnés.

PRODUCTIONS

1 plaidoyer sur la santé mentale, rendu public lors d'un événement à la Mutualité Française ; **1** contribution à un webinaire organisé par l'Uniopss à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale ; **1** contribution à la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et sur les coûts de ces défaillances pour la société ; **1** contribution au rapporteur sur la proposition de loi sur la gratuité des parkings hospitaliers ; **1** présentation PLF/PLFSS au Défenseur des droits ; **69** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

FOCUS SUR LA PRÉVENTION EN SANTÉ

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION POUR L'UNIOOSS REPOSENT AVANT TOUT SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ, intégrant les déterminants sociaux, économiques et environnementaux qui influencent fortement les inégalités de santé.

L'Uniopss souligne l'importance d'agir au delà des comportements individuels, en transformant les environnements alimentaires, urbains et sociaux, et en renforçant les politiques publiques de réduction des risques, adaptées aux réalités territoriales et aux populations les plus vulnérables. Un autre enjeu majeur concerne le rôle décisif des associations, qui constituent des acteurs de proximité capables de toucher les publics en situation de précarité et de participer à la construction d'actions de prévention participatives et efficaces, comme le montrent les programmes de prévention alimentaire ou les campagnes de réduction de consommation d'alcool.

L'Uniopss met également en avant la nécessité de renforcer la démocratie en santé, en donnant davantage de poids aux citoyens et aux usagers dans la gouvernance des politiques de prévention et dans l'élaboration des priorités collectives.

Enfin, elle alerte sur les freins politiques et économiques qui empêchent l'adoption de mesures ambitieuses, comme la fiscalité comportementale ou la généralisation d'actions pourtant reconnues comme efficaces.

structurants : **repenser les nouvelles formes de protection sociale** (alimentation, risques environnementaux), **endiguer la financiarisation** qui fragilise les solidarités, concrétiser enfin le **virage préventif**, et renforcer la **démocratie en santé** pour garantir la participation des citoyens et des

personnes accompagnées. Plus largement, l'Uniopss vise à promouvoir un modèle de protection sociale inclusif, coordonné et équitable, capable d'anticiper les risques, de réduire les inégalités et de protéger durablement l'ensemble de la population.



UNE ANNÉE D'ALERTE ET DE PROPOSITIONS FACE À L'AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ



En 2025, l'Uniopss a fortement investi le champ de la lutte contre les exclusions, dans un contexte de réformes majeures et d'échéances électorales locales. À travers son engagement au sein du Collectif ALERTE, elle a contribué à structurer le débat public sur l'Allocation sociale unifiée, la future stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les responsabilités des collectivités. Auditions, rencontres ministérielles et mobilisation du réseau ont marqué une année d'influence et de propositions.

CONSTAT 2025 : UNE PAUVRETÉ EN EXPANSION QUI INTERROGE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les données 2025 confirment une hausse inédite de la pauvreté en France, mettant en évidence l'insuffisance des réponses actuelles et l'urgence d'un cadre d'action renforcé. L'Uniopss, via le Collectif ALERTE, a contribué à mettre en lumière ce constat sociétal et à en interroger les implications politiques et sociales. Le communiqué publié – synthèse des constats et des enjeux – a été relayé largement auprès des décideurs, des partenaires associatifs et des médias, permettant de replacer le phénomène de pauvreté au cœur des débats publics. Dans ce cadre, l'Uniopss a souligné que la pauvreté ne se limite pas à un manque de ressources : elle s'enracine dans la complexité des parcours, les ruptures d'accès aux droits, le logement inaccessible et l'accompagnement social insuffisant. Cette analyse a servi de base à l'ensemble des démarches de plaidoyer 2025.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

Consciente que le constat de la pauvreté appelle une réponse politique structurée, l'Uniopss, au sein du Collectif ALERTE, a participé activement à la construction d'un plaidoyer pour une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ambitieuse. Cette prise de position articule exigences de long

terme (objectifs mesurables, cohérence des politiques sociales) et propositions opérationnelles (renforcement des minima sociaux, prévention du non-recours, coordination territoriale). Le message central porté est que lutter contre la pauvreté suppose de dépasser les réponses conservatoires pour engager des politiques transversales, combinant droits sociaux, politiques du logement, accompagnement social et insertion professionnelle.

DIALOGUE INSTITUTIONNEL ET REPRÉSENTATIONS

Pour porter ces analyses et propositions auprès des décideurs, l'Uniopss a conduit plusieurs démarches institutionnelles structurantes en 2025, parmi lesquelles une audition au Sénat, au cours de laquelle elle a présenté les constats et les attentes du secteur associatif devant des parlementaires clés. L'Uniopss a également rencontré à plusieurs reprises le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou, ainsi que son cabinet, afin d'échanger sur les orientations de la future stratégie de lutte contre la pauvreté et les enjeux associés à l'Allocation sociale unifiée.

Par ailleurs, dans le cadre du Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), l'Uniopss a activement contribué à la concertation engagée pour une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté. Portant les positions élaborées collectivement au sein d'ALERTE, elle a insisté sur la nécessité d'un pilotage partagé entre État, collectivités territoriales et acteurs de terrain, ainsi que sur

l'importance de dispositifs évaluables et lisibles pour les personnes concernées.

MOBILISATION ASSOCIATIVE : VISIBILITÉ ET CONVERGENCE

Au-delà des actions institutionnelles, l'Uniopss a contribué à la visibilité des campagnes d'ALERTE, notamment autour des 30 ans du Collectif, renforçant ainsi la convergence entre acteurs associatifs pour réclamer une politique sociale plus juste et plus ambitieuse.

Les prises de parole concertées, les relais médiatiques et l'engagement des membres ont permis de maintenir la lutte contre la pauvreté dans l'agenda public tout au long de l'année.

RÉFORME DE LA TARIFICATION DES CHRS ET CONTRACTUALISATION PAR CPOM DANS LE SECTEUR AHI

L'Uniopss a participé aux réflexions menées par la DIHAL sur ces deux sujets, notamment en faisant valoir la nécessité d'intégrer la dimension de la qualité de l'accompagnement dans l'équation tarifaire, pour mieux prendre en compte les besoins des publics, en insistant sur le rattrapage indispensable de financement pour les CHU CHRisés, en donnant à voir certains biais de l'équation, notamment pour les structures comportant un nombre important de places.

L'Uniopss a également produit 4 notes à destination de ses instances pour alimenter la réflexion sur ce sujet, a signé



POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES JEUNES PRÉCAIRES EN CENTRES D'HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'UNIOPPS A LANCÉ UNE ÉTUDE, SOUTENUE PAR LA DIHAL, SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES PRÉCAIRES issus de centres d'hébergement et de logement accompagné. Celle-ci est structurée en 5 axes : ressources des jeunes et accès aux aides ; relations institutionnelles à renforcer entre les secteurs de la jeunesse et du logement ; typologie de l'offre de logement à revoir pour mieux l'adapter aux besoins des jeunes ; maintien de l'accompagnement à assurer une fois que le jeune a accédé au logement.

Rassemblant préconisations et bonnes pratiques recueillies auprès des adhérents de l'Uniopss et des Uriopss, cette production sera finalisée en 2026.

un courrier interfédéral sur la réforme de la tarification des CHRS, tout en accompagnant individuellement et collectivement les 6 Uriopss ayant participé aux journées régionales de la présentation de la réforme. L'Uniopss a aussi produit une note de positionnement sur la contractualisation par CPOM dans le secteur AHI ainsi qu'une FAQ sur le même sujet, pour outiller ses adhérents

en la matière. Enfin, elle a contribué aux travaux de réflexion autour du futur Appel à Manifestation d'Intérêt visant à financer les accompagnements spécialisés proposés par les associations.

En Bref

Valorisation du rapport Uniopss, soutenu par la DIHAL, pour une meilleure prise en charge des personnes vieillissantes en CHRS et logement accompagné (présentation du Défenseur des Droits, conférence de presse, webinaire...) – Voir chapitre Autonomie page 38.

Analyse et plaidoyer sur l'Allocation sociale unifiée (ASU) : vigilance sur l'absence de perdants, la préservation des droits connexes et les impacts logement (dont APL).

Appui des adhérents du logement accompagné dans leur plaidoyer visant à la réforme du Loc'avantages.

Contribution aux travaux d'EAPN France sur la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et le revenu minimum adéquat, ainsi que sur le contenu souhaitable du futur plan européen sur le logement abordable.

Participation à la Journée Nationale de lutte contre la précarité énergétique avec production d'un communiqué sur le sujet.

Chiffres-clés 2025

ANIMATION DE RÉUNIONS

3 réunions de la commission Lutte contre les exclusions de l'Uniopss ; **12** COMEX du Collectif ALERTE ; **4** réunions du groupe Prévention-Hébergement-Logement de l'Uniopss ; **1** co-animation de la Commission Enfant Famille Jeunesse de l'Uniopss sur le Projet Habitat Jeunes Précaires ; **5** réunions du GRI Hébergement-Logement ; **6** réunions du GRI Lutte contre les exclusions.

REPRÉSENTATIONS

1 réunion avec le ministre du Logement ; **2** RDV Cabinet ministre du Logement sur les accords CHRS ; **3** réunions du Haut comité pour le Droit au logement ; **1** réunion DG DIHAL actualité du secteur ; **13** réunions sur la réforme de la tarification des CHRS (8 DIHAL et 5 inter-associatives) ; **1** réunion DIHAL sur l'AMI ; **2** réunions DHUP-DGS sur le décret Décence Habitat ; **1** réunion DHUP Loc'avantages ; **6** réunions du CAU Hébergement-Logement ; **9** Conseils Nationaux de l'Habitat ; **1** CA d'EAPN France ; **4** réunions du Comité stratégique d'EAPN Europe ; **4** représentations au Comité Précarité de la Défenseur des droits ; **4** plénières CNLE et implication dans 3 GT du CNLE sur l'accès aux droits et la transition écologique ; **5** réunions du COCOLUMA ; **2** réunions avec le ministre des Solidarités ; **1** réunion avec le Premier ministre ; **4** réunions avec la DIPLP ; **3** rencontres avec les syndicats ; **3** rencontres avec la CNAF ; **10** réunions de coordinations du réseau CRPA ; **1** rencontre avec le délégué interministériel à la vie associative ; **2** rencontres avec le groupe département solidaires ; **1** rencontre avec la députée Anaïs Belouassa-Cherifi, présidente du groupe lutte contre la pauvreté à l'Assemblée nationale ; **2** rencontres avec la Défenseure des droits ; **3** rencontres avec le gouvernement sur la future stratégie pauvreté et l'ASU.

AUDITIONS

1 audition avec la rapporteure spéciale sur la Mission Cohésion des territoires (Logement) au Sénat ; **1** audition sur le PLF Logement à l'Assemblée nationale ; **1** audition IGAS sur le vieillissement des personnes précaires ; **2** auditions PLF et PLFSS ; **1** audition au Sénat sur les enjeux liés à la réforme des prestations et à la lutte contre la pauvreté ; **1** audition sur le projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales ; **1** intervention à l'AG de l'Unafo ; **1** intervention au Salon des Maires sur le logement ; **1** intervention à Emmaüs France sur le PLF Logement.

PRODUCTIONS

1 document d'observations et de propositions sur la Mission Cohésion des territoires PLF ; **1** document d'observation sur le programme 304 du PLF ; **15** communiqués de presse ALERTE ; **1** document de positionnement et de contribution à la stratégie alimentation climat ; **1** analyse du projet de loi plein emploi et des conséquences et implications relatives au RSA ; **1** analyse sur la circulaire budgétaire AHI ; **1** interpellation du Premier ministre ; **2** interpellations du ministre du Travail et des Solidarités ; **160** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



ACCOMPAGNER DES RÉFORMES RESPECTUEUSES DES DROITS DES ENFANTS ET PRÉSERVANT LA CAPACITÉ D'AGIR DES ASSOCIATIONS



Tout au long de l'année 2025, l'Uniopss s'est fortement engagée pour la défense des droits des enfants et des jeunes, en particulier dans les domaines de la justice pénale des mineurs, de la protection de l'enfance et de la petite enfance. Face à des évolutions législatives souhaitées ou d'ores et déjà engagées, l'Union a multiplié les prises de position, les contributions et les actions de plaidoyer aux côtés de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

MOBILISATION POUR UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX MINEURS

L'Uniopss, aux côtés de Citoyens & Justice et de l'Unicef, s'est fortement mobilisée début 2025 sur la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants. L'Uniopss a partagé ses analyses et ses propositions d'amendements aux parlementaires. Plusieurs articles de ce texte portaient gravement atteinte aux droits des jeunes, inscrits pourtant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Une grande partie d'entre eux a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel. Dans ce contexte, le Défenseur des droits a choisi de consacrer son rapport annuel au droit des enfants à une justice adaptée. L'Uniopss a été auditionnée, au mois de mars, par le Défenseur des enfants pour évoquer l'évolution de la délinquance des mineurs, la mise en œuvre du Code de la justice pénale des mineurs, les évolutions alors souhaitées par le ministre de la Justice, et les liens entre aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, l'Uniopss et les trois autres fédérations représentant le secteur associatif habilité ont été auditionnées en novembre 2025 par la sénatrice Laurence Harribey, rapporteure du programme « Protection judiciaire de la jeunesse ».

L'Uniopss a dénoncé des prévisions budgétaires ne permettant pas d'appliquer tous les piliers du Code de justice pénale des mineurs, et une répartition des crédits sacrifiant les dispositifs les plus inclusifs et préventifs.

PLUSIEURS CONTRIBUTIONS POUR FAIRE ÉVOLUER LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Début 2025, l'Uniopss, France terre d'asile et Apprentis d'Auteuil ont interpellé les parlementaires sur les conséquences de l'application de l'article 44 de la loi dite « Immigration ». Cet article laisse aux départements le pouvoir de décider d'accompagner ou non des jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision portant obligation de quitter le territoire français.

Dans les faits, de nombreux départements systématisent les fins de prise en charge pour ces jeunes, avec de graves conséquences sur la situation scolaire, professionnelle et financière des jeunes. L'alerte a donné lieu au dépôt d'une proposition de loi par la députée écologiste Marie-Charlotte Garin, visant à abroger l'article 44 de la loi Immigration.

Dans le sillage des recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur la protection de l'enfance, l'Uniopss a participé aux concertations portant sur l'actualisation du cadre réglementaire s'appliquant aux pouponnières. À l'appui des retours d'adhérents, l'Union a défendu des taux d'encadrement plus resserrés de nuit comme de jour, l'inscription d'une mission d'accompagnement des liens

En Bref

Lutte contre l'implication des enfants dans le narcotrafic. L'Uniopss était présente au colloque « Sortir les mineurs de l'emprise des réseaux du narcotrafic » organisé à Marseille le 20 juin 2025 par la DPJJ. L'Union est également membre du comité de pilotage national des référents narcotrafic / criminalité organisée. Cette nouvelle instance, animée par la DPJJ, doit permettre le développement de dispositifs et d'outils permettant de lutter contre l'implication des jeunes dans le narcotrafic.

Les Vies de Paul. Le 13 novembre 2025, le collectif Cause Majeur !, dont l'Uniopss est membre fondateur, a organisé un colloque afin de présenter « Les Vies de Paul » à des partenaires associatifs, des parlementaires et des représentants des ministères. Cette étude chiffrée permet de démontrer qu'accompagner les jeunes majeurs de la protection de l'enfance est indispensable sur le plan de la justice sociale, et constitue aussi un investissement payant pour l'ensemble de la société, y compris sur le plan économique.



UN WEBINAIRE SUR LE CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA PROTECTION DES ENFANTS A RÉFORMÉ LE CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DANS DE NOMBREUX SECTEURS de l'action sociale et médico-sociale.

Les nouvelles modalités de contrôle se sont d'abord déployées dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance. Pour accompagner ses adhérents dans la compréhension et la mise en œuvre des nouvelles obligations en matière de contrôle de probité, l'Uniopss a organisé, le 7 mars 2025, un webinaire. La DGCS a présenté le nouveau cadre légal et réglementaire, et la plateforme en ligne permettant de procéder à la vérification des antécédents judiciaires. Deux associations adhérentes du réseau Uniopss-Uniopss ayant expérimenté le dispositif ont également partagé leurs témoignages. Ce webinaire a réuni plus de 200 participants situés sur l'ensemble du territoire national.

parents-enfants, ou encore la non-institutionnalisation des accueils en surcapacité afin de protéger la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Enfin, l'Uniopss a intégré, à l'été 2025, un groupe d'appui constitué par la DGCS et la DPJJ visant à alimenter le contenu d'un projet de loi pour la protection de l'enfance souhaité par le gouvernement. L'Union a ainsi pu informer régulièrement ses adhérents des mesures envisagées, et partager aux administrations pilotant l'écriture du texte ses suggestions et alertes.

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

L'Uniopss a suivi le déploiement du service public de la petite enfance et a participé à plusieurs concertations liées à cette réforme. Peuvent être cités : le référentiel sur la qualité d'accueil, le référentiel de connaissances et de compétences, ou

encore le guide de l'achat public dans la petite enfance. Dans le cadre de ce dernier document, l'Uniopss a défendu la nécessité de préserver la diversité des modalités de contractualisation entre les collectivités et les associations, et en particulier les subventions.

Aux côtés de plusieurs organisations, l'Uniopss a interpellé la CNAF sur les difficultés financières rencontrées par les crèches associatives et mutualistes. Une demande commune de revalorisation de la prestation de service unique a été formulée. L'Uniopss s'est également mobilisée sur la proposition de loi prenant des mesures d'urgence pour protéger nos enfants accueillis en crèches privées à but lucratif, examinée à l'Assemblée nationale début 2025. Elle a appelé les députés à adopter les dispositions visant à lutter contre la marchandisation de l'accueil des jeunes enfants.

Chiffres-clés 2025

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la Commission Enfances, Familles, Jeunes ; **6** réunions du Groupe de concertation Petite enfance et Soutien à la parentalité ; **7** réunions Uniopss-Uniopss.

REPRÉSENTATIONS

HCFEA : **4** réunions ; CNPE : **14** réunions ; Comité partenarial Petite enfance : **2** réunions ; Comité de filière Petite enfance : **9** réunions ; DPJJ : **7** réunions ; Comité d'entente du Défenseur des droits : **2** réunions ; DGCS : **10** réunions ; Collectif Cause Majeur ! : **4** réunions ; Dynamique pour les droits des enfants : **3** réunions.

AUDITIONS

1 audition au Sénat sur la mission « Protection judiciaire de la jeunesse » ; **1** audition Défenseur des droits ; **1** audition IGJ sur la protection de l'enfance.

PRODUCTIONS

1 note d'analyse PLF/PLFSS des éléments concernant l'enfance ; **1** contribution écrite au projet de loi sur la protection de l'enfance ; **10** contributions à l'élaboration de décrets ou d'arrêtés ; **1** contribution au projet de référentiel de connaissances et de compétences dans l'accueil du jeune enfant ; **1** interpellation sur les effets de loi immigration ; **152** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.



ENTRE TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ASPIRATIONS SOCIALES

L'année 2025 a vu célébrer les 20 ans de la loi du 11 février 2005. Le secteur de l'autonomie est questionné dans un contexte d'évolution démographique et d'attentes sociales, de nécessité croissante de réponses individualisées et des limites de l'existant.

Les tensions dans le secteur continuent de s'aggraver : pénurie de professionnels, pression budgétaire... En l'absence de grande loi Autonomie, seules des mesures ponctuelles ont été engagées ou sont à venir.

Réforme des SAD, Service public départemental de l'autonomie (SPDA), SERAFIN-PH ; Habitat intermédiaire ; Ehpad : l'Uniopss s'est pleinement mobilisée pour accompagner les évolutions dans le champ de l'autonomie en portant la voix des associations.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES PRÉCAIRES VIEILLISSANTES

Face à l'augmentation du nombre de personnes précaires vieillissantes accueillies dans les structures d'hébergement et le logement accompagné, l'Uniopss a conduit une étude visant à identifier des solutions adaptées pour accompagner l'avancée en âge et la perte d'autonomie de ces publics. Ce phénomène, encore récent, met en lumière les limites des structures Accueil Hébergement Insertion (AHI), souvent insuffisamment outillées pour répondre à ces situations.

Soutenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), l'étude a permis de documenter des initiatives innovantes et de formuler des préconisations articulées autour de trois axes : diversifier les solutions d'accueil, éviter les ruptures de parcours et consolider le droit commun pour les personnes âgées précaires. Sa mise en œuvre suppose une mobilisation conjointe des acteurs associatifs, des collectivités territoriales et de l'État, notamment pour renforcer les

coopérations intersectorielles, développer des formations croisées, formaliser des partenariats ou encore adapter l'offre de logement.

La publication du rapport a donné lieu à une conférence de presse, permettant de sensibiliser largement les décideurs publics et les acteurs de terrain. Un webinaire, organisé début juillet, a ensuite réuni de nombreux professionnels ainsi que la DIHAL, la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), afin de faire témoigner plusieurs porteurs de projets présentés dans l'étude.

Dans la continuité, l'Uniopss a porté des propositions d'amendements au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et au projet de loi de finances (PLF) 2026, afin d'inscrire ce sujet dans le budget. Enfin, l'Uniopss a été auditionnée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans le cadre de la mission de son programme de travail relative au vieillissement et à la grande précarité. Cette audition a été l'opportunité pour l'Uniopss de valoriser son étude, ainsi que les constats et recommandations formulés.

UNE MOBILISATION NATIONALE POUR LE GRAND ÂGE, PORTÉE AVEC L'UNIOOSS

L'Uniopss a participé à l'organisation de la mobilisation inter-associative Les Vieux méritent mieux (LVMM), initiée par la FNADEPA, aux côtés d'autres fédérations, dont plusieurs adhérents nationaux tels que l'ADMR, la Fnaafp/CSF, la Mutualité Française, les Petits Frères des Pauvres et UNA. Le 16 octobre 2025, une conférence de presse nationale a été organisée afin de porter la voix du Grand âge, d'alerter sur les besoins actuels et futurs et de revendiquer des moyens renforcés pour garantir la qualité de l'accompagnement dans les établissements et services pour personnes âgées.

Dans une tribune cosignée par les organisations engagées, dont l'Uniopss, la mobilisation souligne l'urgence d'une réforme ambitieuse du grand âge, alors que la France fait face à une transformation démographique majeure et à un secteur médico-social en grande difficulté.

Elle a appelé à l'adoption, en 2026, d'une loi de programmation pluriannuelle dotée de



L'UNIO PSS, ENGAGÉE DANS LA REFLEXION NATIONALE SUR L'HABITAT DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, L'UNIO PSS, MEMBRE DU CONSEIL DE LA CNSA, A ÉTÉ PARTIE PRENANTE AU GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'HABITAT INTERMÉDIAIRE. Son objet est de mener une réflexion globale sur le déploiement de l'ensemble des habitats des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (domicile, établissement médico-social, habitat inclusif, résidences autonomie, habitat intergénérationnel, etc.).

Au-delà des rencontres officielles, l'Uniopss s'est investie dans plusieurs sous-groupes avec d'autres participants, afin d'approfondir les enjeux liés à l'habitat inclusif, notamment à travers l'élaboration de fiches mesures. L'Uniopss a également joué un rôle d'intermédiaire entre la CNSA et ses adhérents nationaux, permettant à plusieurs d'entre eux, les Petits Frères des Pauvres, Cohabilis, la fédération Habitat et Humanisme, Simon de Cyrène, L'Arche en France ainsi qu'à des experts (Collectif Habiter Autrement, l'association Hapi et le réseau Hapa) de présenter leur structure ou innovations lors d'auditions ainsi que leurs propositions. Une visite d'établissement pour personnes âgées et un échange avec l'association Citoyennage, engagée pour la participation des personnes âgées, ont également enrichi les travaux.

En octobre, le Conseil de la CNSA a publié sa contribution formulant des mesures concrètes à destination des pouvoirs publics pour développer et déployer l'offre d'habitat intermédiaire.

financements à hauteur de 11,5 milliards d'euros supplémentaires par an, afin d'assurer des accompagnements dignes, soutenir les professionnels et préparer durablement la société au vieillissement. Des conférences de presse ont été organisées à tous les niveaux (départemental, régional et national) par les fédérations et organisations impliquées, dont les Uriopss. Tous les établissements et services étaient invités à organiser, dans leurs locaux, un rassemblement du Grand âge réunissant

professionnels, personnes âgées, familles, bénévoles et élus, et à proposer une action marquante (temps d'échanges, débats avec les élus et la presse...). La mobilisation Les Vieux méritent mieux a rassemblé au total 39 400 participants.

Chiffres-clés 2025

ANIMATION DE RÉUNIONS

3 Commissions « Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » ; **9** GT avec les conseillers techniques PA/PH sur les sujets de l'autonomie et de la tarification ; **1** GT avec les conseillers techniques sur les sujets du grand âge et de la tarification ; **1** GT sur les CPOM ; **2** réunions avec les conseillers techniques sur le PLFSS 2026 ; **2** GT avec les conseillers techniques sur les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

REPRÉSENTATIONS

2 réunion d'informations et d'échanges avec la DGCS sur des sujets transversaux ; **1** commission de suivi de la COG et prospective de la CNSA ; **6** GTN et **3** COSTRAT SERAFIN-PH ; **8** AG et participation bimensuelle au comex du Collectif Handicaps ; **2** séances du CNOSS ; **4** GT sur l'habitat intermédiaire avec la CNSA ; **6** plénières du CNCPH ; **9** réunions de la délégation Europe et International du CNCPH ; **4** réunions du collectif Habiter Autrement ; **1** Comité national de suivi de l'évaluation avec la HAS et la DGCS ; **3** réunions sur les SAD avec la DGCS ; **1** Conférence nationale de l'autonomie ; **1** Réunion de présentation du guide « Construire une politique publique de lutte contre l'isolement des personnes âgées » de la CNSA et de l'ODAS ; **10** réunions du Conseil de l'âge - HCFEA et **1** séance plénière ; **2** comités d'entente avancée en âge du Défenseur des Droits ; **6** réunions sur Les Vieux Méritent Mieux et **1** conférence de presse ; **10** réunions relatives à la Semaine Bleue ; **5** réunions avec la DGCS et le Service Public pour l'Emploi ; **1** réunion avec la Fondation JM Bruneau ; **1** Réunion sur les CPOM Ehpad et l'expérimentation de la fusion des sections en Ehpad avec la DGCS ; **2** réunions sur la présentation de l'instruction budgétaire PA/PH avec le Cabinet du ministère et la DGCS ; **4** réunions sur l'engagement des proches aidants avec La Fonda ; **1** réunion de présentation des orientations budgétaires du PLF et du PLFSS 2026 avec le ministère ; **1** réunion de lancement de la généralisation du SPDA.



➤ 20 ANS DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

L'année 2025 marque les 20 ans de la loi du 11 février 2005, un anniversaire symbolique qui fut aussi le moment de faire le bilan. L'Uniopss a notamment contribué à la rédaction du bilan de la loi du Collectif Handicaps et été auditionnée dans le cadre de la mission d'évaluation de la loi de l'Assemblée nationale. Le soir du 10 février, à l'initiative du Collectif Handicaps et d'APF France handicap, une manifestation réunissant les associations du secteur du handicap, des militants et militantes et des personnes concernées et leurs proches a eu lieu place de la République à Paris et dans plusieurs villes de France. L'occasion pour le président de l'Uniopss de prendre la parole à la tribune, aux côtés des

adhérents nationaux pour rappeler le chemin restant à parcourir pour que les droits inscrits dans la loi du 11 février 2005 deviennent réellement effectifs. Le 15 mai, une nouvelle mobilisation nationale de grande ampleur était organisée par APF France handicap. L'Uniopss en était partie prenante et Daniel Goldberg a plaidé à nouveau pour une vraie cinquième branche de la sécurité sociale, garantissant l'universalité des droits, l'égalité de traitement, le financement par la solidarité et l'unicité du pilotage.

SERAFIN-PH : L'UNIOOSS APPORTE SA CONTRIBUTION

L'année 2025 a vu une intensification des travaux de la réforme de la tarification SERAFIN-PH : entre février et mai 2025,

tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des enfants en situation de handicap ont dû effectuer des remontées de données (aussi appelées « coupes ») pour permettre la consolidation de la future équation tarifaire. Dénonçant les délais extrêmement courts et l'absence de moyens supplémentaires pour pouvoir réaliser ces remontées de données sans rogner sur l'accompagnement, l'Uniopss avait dans un premier temps appelé ses adhérents à surseoir à cette remontée. Cela a abouti à un report des dates de recueil de deux mois et à la création de trois nouvelles plages de coupes.

Face au constat d'une dépolitisation de la réforme et d'une technicité grandissante qui s'éloignait des objectifs initiaux de la réforme, le réseau Uniopss-Uniopss a entrepris de se mobiliser et a rédigé une contribution qui a été remise à l'équipe projet SERAFIN-PH, à laquelle une réponse écrite a été apportée. Dans sa contribution, l'Uniopss faisait part des multiples inquiétudes soulevées par la réforme, qui s'apparente davantage à une réforme de convergence tarifaire à moyens constants qu'à un véritable levier pour mieux adapter l'offre aux besoins des personnes accompagnées. En outre, le futur modèle tarifaire n'était pas opérationnel pour être déployé dès 2026 comme prévu initialement. C'est pourquoi l'Uniopss a appelé à faire de 2026 une année blanche, le temps de réaliser des travaux complémentaires pour stabiliser l'équation tarifaire et permettre aux ESMS de se projeter en connaissant le futur montant de leur dotation. Cela a été entendu par la ministre, qui a acté officiellement que 2026 serait une année blanche lors du COSTRAT du 17 mars 2025.

En octobre, un article dans le PLFSS pour 2026 vient fournir une base légale à la réforme, en précisant les critères de la dotation globale de financement et prévoit que la convergence tarifaire sera échelonnée sur huit ans. L'Uniopss avait

En Bref

Évaluation de la qualité. L'Uniopss a envoyé deux courriers, l'un à la DIHAL et l'autre à la DGCS, sur la « Préoccupation de l'Uniopss vis-à-vis des conséquences de la publication des évaluations HAS dans les ESSMS en septembre 2025 ». L'Uniopss a également co-signé un courrier interfédéral à destination de la DGCS et de la HAS afin de demander une évolution de la démarche d'évaluation de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. A la fin de l'année, l'Uniopss a participé au Comité national de suivi de l'évaluation de la qualité des ESSMS organisé par la DGCS et la HAS.

CPOM. A l'issue d'une réunion avec la DGCS sur le devenir des CPOM Ehpad, l'Uniopss a lancé un questionnaire auprès de ses adhérents et des Uriopss pour les interroger sur leur opinion concernant le CPOM et ses évolutions. Un groupe de travail s'est ensuite réuni.

SPDA. A l'occasion de la généralisation du SPDA, l'Uniopss a publié un plaidoyer pour faire du SPDA une instance départementale pouvant influencer sur la planification de l'offre médico-sociale. En fin d'année, l'annonce du Premier ministre d'un nouvel acte de décentralisation a rendu ce plaidoyer à nouveau d'actualité. En 2026, l'Uniopss poursuivra les travaux pour suivre l'éventuel projet de loi relatif à la décentralisation.

Aidants. L'Uniopss, membre du comité de pilotage, participe à l'étude sur l'« Engagement des proches aidants : clef de voûte des systèmes d'acteurs du soin et du lien » menée par La Fonda. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et vieillissantes, des aidants et des professionnels qui les accompagnent. La première phase du travail repose sur une approche prospective et se poursuivra par un séminaire, organisé en 2026.



déposé un amendement pour que les ESMS puissent connaître le montant de leur future dotation le plus tôt possible, qui n'a pas été adopté dans la version finale du texte. En 2026, le réseau Uniopss-Uniopss continuera de participer aux travaux de la réforme et d'accompagner ses adhérents concernés.

MOBILISATION SUR LE VOLET AUTONOMIE DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

En matière d'autonomie, le PLFSS a suscité de fortes inquiétudes entre absence de mesure structurante pour le secteur de l'autonomie et dégradation de l'équilibre budgétaire de la branche Autonomie dans les années à venir.

L'Uniopss et son réseau se sont mobilisés pour proposer plusieurs amendements auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat visant à s'inscrire dans une véritable politique de l'autonomie.

En réaction au texte, l'Uniopss proposait, avec APF France handicap, la suppression de l'article visant à instaurer un principe de subsidiarité de l'APA et de la PCH par rapport aux indemnités servies par les responsables de dommages corporels, considérant que cette mesure était pensée pour réaliser des économies, qui devoient totalement la finalité de ces aides. Cette proposition a d'ailleurs été reprise par un groupe de sénateurs du Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires en première lecture. Dans la version finale de la LFSS, cet article a été supprimé.

L'Uniopss s'est aussi indignée de l'article qui prévoyait le gel des prestations sociales et familiales, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), en 2026, et par conséquent aggraverait le pouvoir d'achat des personnes les plus en difficulté. L'Uniopss a été entendue, cet article ayant finalement été supprimé.

POSITIONNEMENT SUR LA RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

Dans un courrier adressé en avril 2025 à Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, l'Uniopss dénonçait les zonages imposés par des autorités de tutelles, les rapprochements d'office entre services sans leur laisser le libre choix des partenaires, et appelait à laisser une plus grande souplesse dans les modalités de rapprochement afin d'envisager une pluralité de gestionnaires uniques.

Suite aux multiples alertes des fédérations, plusieurs assouplissements ont été obtenus : la possibilité pour les SAD mixtes de fonctionner sans entité juridique unique pendant 5 ans, un délai supplémentaire de 2 ans pour les SSIAD qui verraient leur demande rejetée par un conseil départemental ou une agence régionale de santé, et une souplesse dans les pièces justificatives lors du dépôt de demande d'autorisation.

Chiffres-clés 2025

AUDITIONS

1 audition à l'Assemblée nationale par le rapporteur de la branche autonomie et envoi de la liasse PLFSS ; **1** audition par les rapporteurs de la mission d'évaluation de la loi du 11 février 2005 de l'Assemblée nationale et envoi d'une contribution ; **1** audition à l'Assemblée nationale par les rapporteurs de la mission sur les défaillances dans la prise en charge du handicap et de la psychiatrie ; **1** audition IGAS sur le vieillissement et la grande précarité.

PRODUCTIONS

1 contribution sur la réforme SERAFIN-PH ; **1** étude sur les personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné ; **1** liasse au PLFSS 2026 ; **1** Plaidoyer sur le SPDA ; **1** note de positionnement du réseau Uniopss-Uniopss sur le tarif différencié en Ehpad ; **109** fiches « secteur personnes âgées » et **96** fiches « secteur personnes en situation de handicap » produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.





VIEILLIR : UNE FORCE À PARTAGER !



La Semaine Bleue et le Prix Chronos de Littérature partagent un objectif commun : encourager les échanges intergénérationnels et mettre en avant la place des personnes âgées dans la société. Des valeurs également portées par l'Uniopss. En 2025, La Semaine Bleue a célébré le lien social et la reconnaissance des aînés à travers sa thématique « Vieillir : une force à partager ! ». De son côté, le Prix Chronos de Littérature a fêté ses 30 ans à la Sorbonne Nouvelle. À l'issue de la remise des prix, une table ronde a mis en lumière le rôle de la littérature dans les échanges intergénérationnels.

AVEC LA SEMAINE BLEUE, VALORISONS LES ÂÎNÉS !

Coordonnée par l'Uniopss, La Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. En 2025, La Semaine Bleue s'est déroulée du 6 au 12 octobre. Cette nouvelle édition a été parrainée par Jean-Marie Périer, photographe emblématique devenu célèbre en immortalisant les Beatles, Johnny Hallyday ou encore Françoise Hardy pour le magazine *Salut les copains*, symbole de toute une époque.

Une thématique qui invite au changement de regard

« Vieillir : une force à partager ! » La thématique de La Semaine Bleue 2025 nous a invité à reconnaître la valeur de nos aînés, à encourager la transmission et à cultiver la solidarité. Contrairement aux idées reçues, le vieillissement n'est pas synonyme d'immobilisme et de déclin. Les aînés s'inscrivent pleinement dans la vie sociale de leur territoire, que ce soit par le bénévolat, la grand-parentalité ou l'engagement citoyen.

La Semaine Bleue poursuit son développement !

La Semaine Bleue a, par ailleurs, continué de renforcer sa visibilité auprès des médias grand public. Au total, on dénombre 50 retombées dans la presse nationale et plus de 6 250 dans la presse régionale.

Cette forte médiatisation s'est accompagnée d'un large engagement local. Parmi les plus de 10 000 actions organisées sur l'ensemble du territoire national, près de 1 400 ont été répertoriées sur la carte interactive du site web de La Semaine Bleue.

Aujourd'hui, les abonnés des réseaux sociaux de La Semaine Bleue sont de plus en plus engagés et participent activement à la promotion des actions. La page Facebook est ainsi passée de 1 374 abonnés en 2024 à 1 622 en 2025. On peut constater que de plus en plus de personnes partagent leurs activités en lien avec La Semaine Bleue sur Facebook. Ces publications permettent de garder un lien et rappellent que le soutien aux personnes âgées et retraitées se fait 365 jours dans l'année.

Une mise en lumière de l'engagement des bénévoles avec « Voix d'expérience »

La nouvelle campagne estivale de La Semaine Bleue, intitulée « Voix d'expérience », s'est déroulée de mi-juillet à septembre. À travers 14 podcasts, cette campagne a illustré l'engagement actif des personnes âgées dans le bénévolat et mis en lumière les ponts intergénérationnels par le partage d'expériences. Ces récits personnels constituent une mémoire collective de l'engagement citoyen et démontrent que les personnes âgées ne sont pas seulement des bénéficiaires, mais aussi des acteurs transmettant leurs expériences et leurs connaissances.

Les podcasts ont été diffusés sur les réseaux sociaux X, Facebook et YouTube, ainsi que sur le site web de La Semaine Bleue.

En termes de bilan, ce sont au total 17 000 personnes qui ont été touchées par cette campagne sur les trois réseaux sociaux de La

Semaine Bleue. Cette campagne a suscité un fort intérêt auprès du public, et a engendré un taux d'engagement de 6,2 % (Un taux d'engagement de 3 à 6 % est considéré comme bon, et tout ce qui est supérieur à 6 % est considéré comme excellent.).

Des propositions pour un plan de lutte national contre l'âgisme

La remise des prix a été organisée, le 1^{er} octobre 2025, dans les locaux du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Ce fut l'opportunité pour le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), membre du comité national de La Semaine Bleue, de présenter des propositions pour un plan de lutte national contre l'âgisme. Ces recommandations visent à combattre les discriminations liées à l'âge, à promouvoir une image positive du vieillissement et à valoriser la contribution des personnes âgées à la société.

Cette cérémonie fut également l'occasion de récompenser, comme chaque année, plusieurs initiatives emblématiques. Six prix ont ainsi été remis par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, la Fondation de France, la Cnav, l'Agirc-Arrco et la CCMSA.

Pour en savoir plus sur les lauréats du concours 2025 : www.semaine-bleue.org





Chiffres-clés 2025

SEMAINE BLEUE

+ de 10 000 initiatives, dont **1 400** recensées sur la cartographie dynamique du site, **210** candidatures au concours, **6** lauréats ; **10** podcasts diffusés pendant l'opération « Voix d'expérience » ; **50** retombées presse nationale et **6 250** retombées régionales.

PRIX CHRONOS

+ de 20 000 jurés inscrits, **80** départements concernés, **4** pays étrangers engagés, **9** ouvrages lauréats récompensés ; **13** retombées presse nationales et **50** retombées régionales.



par la commission d'action sociale de la Cnav à Valentine Choquet pour son livre « Quand j'ai froid » publié aux éditions de la Gouttière.

Le prix a été remis lors de la cérémonie de remise des prix de la Semaine Bleue, le 1^{er} octobre 2025.



30 ANS DU PRIX CHRONOS

À L'OCCASION DU 30^e ANNIVERSAIRE DU PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE, UNE TABLE RONDE « DES LIVRES ET DES LIENS. LA LECTURE PEUT-ELLE RAPPROCHER LES GÉNÉRATIONS ? »,

animée par Antoine Janbon, rédacteur en chef d'Union Sociale, a été organisée à l'issue de la cérémonie de remise des prix. Sarah Marty, autrice lauréate 2025, Bénédicte Milland-Bove, maîtresse de conférences à la Sorbonne Nouvelle, Hafid Hormi, lecteur bénévole auprès d'enfants de la ville de Saint-Denis, et Chloé Queyrie, étudiante en master Littérature de jeunesse, ont débattu de la place de la littérature dans la création de liens entre les générations. Une belle façon de clore cette journée, en rappelant que les livres sont bien plus que des histoires : ils sont des ponts entre les âges.

Pour cette 30^e édition, le Prix Chronos de Littérature s'est également doté d'un nouveau site web. Avec un design d'actualité et un rubricage repensé, il entend mieux faire connaître le prix et donner envie à plus de lecteurs de rejoindre le jury.

Pour découvrir les lauréats 2025 : www.prix-chronos.org

PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE : GRANDIR C'EST VIEILLIR... VIEILLIR C'EST GRANDIR

Porté par l'Uniopss et proposé par La Semaine Bleue, le Prix Chronos de Littérature a pour objectif de faire réfléchir petits et grands sur le parcours de vie, la vieillesse, d'encourager le développement des relations intergénérationnelles à travers la lecture d'ouvrages abordant la thématique « Grandir-Vieillir ». Les membres du jury sont des lecteurs de classes de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, mais aussi des jeunes fréquentant les bibliothèques et les centres de loisirs, ainsi que des adultes de tout âge et de tous horizons.

Le Prix Chronos Alzheimer : toujours un succès !

En collaboration avec la Fondation Médéric Alzheimer, le Prix Chronos Alzheimer a été reconduit en 2025. Le prix a été décerné le 12 juin, lors de la remise des prix Chronos de Littérature, à Didier Dufresne et

Bérengère Delaporte, pour leur ouvrage « La tête à l'envers », paru aux éditions Mango Jeunesse.

Ce prix est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes à la maladie d'Alzheimer.

Le Prix Chronos Bulles : un support qui continue de séduire les jeunes !

Lancé en 2024, le Prix Chronos Bulles, invite les grands adolescents et les jeunes adultes à comprendre la vieillesse autrement, à travers une sélection de 4 albums de bande dessinée et de romans graphiques. Pour cette troisième édition, le prix a été décerné à Valentine Choquet pour son ouvrage « Quand j'ai froid » paru aux éditions de la Gouttière. Invités à changer de regard sur la place des vieux dans la société, les jeunes deviennent ainsi acteurs d'une société plus inclusive.

Un prix spécial décerné par la Cnav

Le Prix Chronos Cnav solidarité met l'accent sur la solidarité au sein des thématiques générales portées par le Prix Chronos de Littérature. Il a été décerné



DÉCRYPTER LES ENJEUX D'UN SECTEUR EN TENSION



L'Uniopss porte, depuis 2004, le Centre de Ressources Solidarités-Santé pour le Dispositif Local d'Accompagnement, au service de l'accompagnement des structures employeuses de l'ESS. 3 axes guident son action : appuyer et conseiller les opérateurs du DLA dans leur mission d'accompagnement et d'animation territoriale ; concevoir, relayer et mettre à disposition des ressources pour le réseau DLA ; participer à la coordination, à l'amélioration et à la valorisation du dispositif. En 2025, dans un contexte de fragilisation accrue des associations, le CRDLA s'est attaché à éclairer les difficultés spécifiques du secteur des solidarités et de la santé pour les opérateurs du DLA.

METTRE EN PERSPECTIVE LES DÉFIS DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ

La mission première du centre de ressources Solidarités-Santé consiste à conseiller les opérateurs du dispositif dans leur mission d'accompagnement des structures employeuses des secteurs social, médico-social et de santé. En 2025, le CRDLA a ainsi répondu à 157 sollicitations, émanant de 69 territoires différents, départementaux et régionaux. Ces sollicitations relèvent le plus souvent d'un besoin d'expertise adaptée à la typologie de la structure accompagnée. Mais elles traduisent aussi le besoin d'étayage concernant les enjeux transversaux des associations de solidarité et de santé : maintien d'une dynamique de transformation de l'offre malgré la contraction des financements publics (virage inclusif, décroisement des parcours, transitions numérique et écologique, mutualisations...) ; équilibre précaire entre soutenabilité économique et financière et préservation de la qualité des réponses aux besoins sociaux ; complexification organisationnelle et gestionnaire des associations ; développement des compétences des gouvernances et des directions en matière de pilotage administratif, financier et stratégique ; manque d'attractivité des métiers du lien, risques psychosociaux et sinistralité, etc.

CONCEVOIR DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR UN SECTEUR DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

L'appui aux opérateurs du DLA passe également par la conception et la diffusion de ressources, l'organisation de webinaires d'information et l'animation de temps d'échanges de pratiques.

En 2025, le CRDLA a ainsi produit 9 ressources documentaires, dont les résultats d'une enquête sur les relations DLA-Caf, un guide sur l'accompagnement des crèches en partenariat avec France Active, une capitalisation sur l'accompagnement collectif de 6 associations adhérentes de l'Urhaj Bretagne et Le « Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social », réalisé en collaboration avec Recherches & Solidarités. Il a aussi engagé la refonte de sa charte graphique et la création d'une nouvelle ligne éditoriale, déclinée en 3 collections - Se repérer, S'informer, S'inspirer - afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses ressources.

Parallèlement, 6 webinaires d'information ont été organisés au cours de l'année, dont l'un en collaboration avec Martin Bobel, co-rapporteur de l'avis du CESE « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique » et deux autres en partenariat avec des têtes de réseau nationales - la FCSF et la Fédération nationale des Marpa (MSA).

OUTILLER LE RÉSEAU DLA POUR FAIRE FACE AUX SITUATIONS DE TENSION

Le CRDLA se mobilise depuis plusieurs années sur la thématique des risques psycho-sociaux (RPS), ainsi que sur la qualité de vie et des conditions de travail. Après avoir contribué en 2022 à la production d'un guide de référence, visant à outiller les opérateurs du DLA sur le sujet, le centre de ressources a, en 2025, publié un livret de capitalisation des accompagnements menés sur cette thématique dans le réseau DLA ces deux dernières années. Il a également organisé un webinaire de présentation de deux actions de formation à la gestion des tensions relationnelles, l'une menée par le DLA régional et l'Aract Occitanie et l'autre par le DLA des Côtes d'Armor.

Enfin, il a conçu et animé, avec ses homologues du CRDLA Culture, des séances de co-développement. Cette démarche d'intelligence collective, plébiscitée par les chargés de mission DLA et prolongée en 2026, leur offre un espace d'échanges entre pairs pour aborder les problématiques RPS rencontrées dans le cadre de leurs pratiques-métier et consolider leur posture professionnelle.



CHAUSER COLLECTIVEMENT LES LUNETTES DU GENRE

L'ANNÉE 2025 A VU L'ABOUTISSEMENT DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR LE CRDLA SUR LES ENJEUX D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, avec la publication du guide « L'égalité femmes-hommes dans l'ESS : notions, repères et outils pour agir et accompagner dans le cadre du DLA ». Ce document de référence est le résultat d'une démarche de formation-outillage engagée en 2023 et qui visait à former des chargé.es de mission DLA volontaires au repérage et au décryptage des inégalités de genre dans les structures de l'économie sociale et solidaire.

Construite en collaboration avec les CRDLA Culture, Sport et l'Avisé, cette ressource socle permet aujourd'hui d'intégrer ce sujet dans les différentes phases d'accompagnement des structures bénéficiaires du DLA. Si cette thématique n'est que très rarement le motif de sollicitation du DLA, celui-ci peut agir comme un révélateur des inégalités de genre et constituer un levier d'amélioration de l'égalité professionnelle au sein des structures.

CONTRIBUER À LA COORDINATION ET À LA VALORISATION DU DISPOSITIF

Comme chaque année, l'équipe du CRDLA a participé aux instances de coordination et de professionnalisation des opérateurs du DLA. Ce sont ainsi 15 événements auxquels elle s'est associée pour mettre son expertise au service de l'amélioration du dispositif. L'équipe du CRDLA s'est aussi impliquée dans les réflexions sur l'évolution du cadre d'action national du dispositif au regard de la crise structurelle qui traverse le champ de l'ESS. Sous l'impulsion de la « Cellule nationale de liaison et d'accompagnement des structures de l'ESS en difficulté », dont la création en juin 2025 a été soutenue par ESS France, l'UDES et Le Mouvement associatif, le DLA peut en effet, depuis cette date, être mobilisé à plusieurs stades : en anticipation et en prévention ; pour faire face à des difficultés ou pour une orientation vers des dispositifs de rebond.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'organisation d'une « Journée des prestataires du DLA », co-construite avec les CRDLA Culture et Sport. Cet événement, inédit pour le CRDLA Solidarités-Santé, s'est déroulé au CNOSF et a réuni 84 consultant.es, dont un tiers environ accompagne plus spécifiquement des structures du champ de la cohésion sociale et de l'éducation populaire.

Dans un contexte de crise structurelle pour les associations de solidarité, aller à la rencontre des consultants et consultantes impliqués dans les accompagnements DLA représentait, pour le centre de ressources, une véritable opportunité de recueillir les retours d'expérience de ces professionnels pour alimenter sa connaissance des besoins d'accompagnement des structures du secteur.

Chiffres-clés 2025

157 appuis-conseils, qui concernent **69** territoires, 59 départements et 10 régions, dont **3** DROM (Mayotte, Guadeloupe et Martinique).

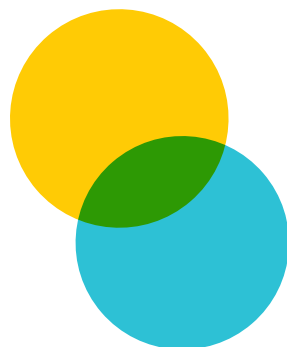
9 ressources documentaires publiées.

6 webinaires et **6** temps d'échanges de pratiques organisés en visioconférence.

2 sessions de formation animées.

15 participations à des événements de coordination du réseau DLA.

1 595 structures du secteur Solidarités-Santé accompagnées par le dispositif DLA en 2023 (dernières données disponibles) : **43 %** dans le champ de la lutte contre les exclusions ; **30 %** dans le champ Enfant, Famille, Jeunesse ; **22 %** dans le champ de l'Autonomie ; **5 %** dans le champ de la Santé.





DES PROJETS FÉDÉRATEURS, UNE STRATÉGIE MULTICANALE



En 2025, les actions de communication conduites par l'Uniopss ont accompagné les temps forts du mouvement. De la rentrée sociale, au lancement du plaidoyer pour une politique globale de santé mentale, en passant par le 80^e anniversaire de la Sécurité sociale ou encore les 20 ans de la loi handicap de 2005, l'Uniopss a rendu visible ses combats et ses propositions auprès de ses différentes cibles (adhérents, pouvoirs publics, média..., mais aussi grand public). Cette année a été également marquée par la préparation du 36^e Congrès de l'Uniopss à Paris et par un nouveau cycle de web-émissions sur Solidarités TV.

PRÉPARATION DU 36^E CONGRÈS DE L'UNIOOSS À PARIS

Une grande partie de l'année 2025 a été consacrée à la préparation du Congrès de l'Uniopss, programmé les 31 mars et 1^{er} avril 2026 à Paris. Un comité de pilotage Uniopss-Uriopss Île-de-France a été constitué pour suivre les grandes phases du projet. La construction de la thématique a été le fruit de plusieurs temps de travail collectifs, associant à la fois les équipes opérationnelles Uniopss-Uriopss, les adhérents et les instances de l'Union.

« Place des individus, pouvoir du collectif : À l'heure des choix, donnons de la force à la société » : la thématique retenue met en avant la tension entre les aspirations croissantes des individus à l'autonomie et l'importance de développer un sentiment d'appartenance collectif. L'occasion de souligner, dans un contexte d'incertitudes et au regard d'échéances électorales majeures, le rôle

essentiel des associations des solidarités et de la santé pour créer du lien social entre les individus et permettre à chacun et chacune de trouver sa place dans la société.

Un pré-programme a été diffusé dès septembre, avec 4 temps de plénière de débat et une série d'ateliers participatifs, dont les thèmes ont été co-construits avec les unions régionales, au plus près des préoccupations des acteurs de terrain.

RENTÉE SOCIALE 2025 : POUR L'UNIOOSS, LE TEMPS DE L'ESQUIVE EST RÉVOLU !

L'Uniopss a tenu, le 19 septembre, sa traditionnelle conférence de presse à l'occasion de la sortie du Document de rentrée sociale, publication annuelle de référence portant sur les enjeux politiques et budgétaires de la rentrée dans les champs de la santé et de la solidarité. L'occasion d'appeler les acteurs publics à prendre les décisions de fond qui s'imposent, dans une France fracturée, où

la défiance est généralisée. Le président de l'Uniopss a ainsi appelé à faire le choix des solidarités, à la fois comme moteur et comme ciment de notre société. Deux focus d'actualité ont également été présentés à la quinzaine de journalistes présents : l'un sur les difficultés socio-économiques des associations, l'autre sur la santé mentale, Grande Cause nationale.

REFONTE DES SI DU RÉSEAU : LES CHANTIERS SE CONCRÉTISENT

Déploiement du progiciel du réseau Uniopss-Uriopss

Le déploiement du progiciel commun pour la gestion des contacts, des adhésions/cotisations, de la comptabilité et de la gestion commerciale, s'est poursuivi en 2025. La quasi-totalité des Uriopss ont achevé la migration de leurs données et utilisent la majorité des fonctionnalités développées dans l'outil. Plusieurs formations de mise à niveau ont été dispensées par l'Uniopss aux utilisateurs.

Projet « E-Solidarités »

La réalisation d'E-Solidarités, la future plateforme proposant l'expertise du réseau Uniopss-Uriopss, s'est poursuivie en 2025, avec le développement des interfaces et des fonctionnalités, le recettage, la préparation de la migration des données existantes et du plan de communication. La plateforme proposera une analyse en continu de l'actualité sanitaire, sociale et médico-sociale. Avec, pour les adhérents, des contenus exclusifs dédiés. Son lancement est prévu courant 2026.

En Bref

Webinaire « Sécurité sociale : quel bilan ? quelles perspectives ? ». Organisé le 12 décembre à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, ce rendez-vous a rassemblé plusieurs spécialistes du sujet, comme Benjamin Ferras, haut-fonctionnaire et expert de la protection sociale et Dominique Libault, président du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale.

Revue Union Sociale. Des dossiers transversaux en lien avec les grands enjeux du secteur des solidarités : action sociale en milieu rural, habitat inclusif, bilan loi handicap de 2005, enjeux de l'IA, santé, réinsertion, avenir notre protection sociale, jeunesse, désertification....



SOLIDARITÉS TV : UN NOUVEAU CYCLE D'ÉMISSIONS SUR YOUTUBE !

SOLIDARITÉS TV, LA CHAÎNE CRÉÉE PAR L'UNIOPSS SUR YOUTUBE, EST REVENUE EN FORCE EN 2025 AVEC LE LANCEMENT D'UN NOUVEAU CYCLE SUR UN THÈME D'ACTUALITÉ : « ACTION SOCIALE : LE PRIX DE L'INACTION ».

Trois émissions, sous forme de plateau-TV, réunissant des experts, des acteurs associatifs et des personnes concernées, ont ainsi ponctué l'année : la première, le 13 mars, a été l'occasion de dresser un bilan, 20 ans après, de la loi Handicap de 2005 ; une seconde émission, diffusée le 9 juin et intitulée « Santé, pour tous ? », a permis d'aborder les inégalités en santé, la santé mentale ainsi que l'importance de la prévention. Enfin, l'émission du 27 novembre était centrée sur les jeunes « oubliés des politiques publiques ».

Ponctuée de reportages, chaque émission s'est attachée, au-delà des constats, à mettre en lumière toute la créativité associative pour construire des solutions et dresser des pistes pour l'avenir.

L'audience le jour de l'émission en direct a atteint jusqu'à 400 « vues ». Quant aux 129 vidéos mises en ligne sur la chaîne depuis janvier 2021, elles totalisent près de 41 000 vues.

Le cycle 2025 a été réalisé grâce au soutien du Crédit Coopératif et d'Harmonie Mutuelle.

RÉSEAUX SOCIAUX : UN LEVIER D'INFLUENCE ET DE NOTORIÉTÉ

La présence numérique de l'Uniopss continue de se consolider en 2025, avec une stratégie active sur les réseaux sociaux qui porte ses fruits en termes de visibilité et d'engagement. Au 31 décembre 2025, LinkedIn reste le réseau le plus dynamique, avec 25 661 abonnés, soit une progression de 2 360 en un an. Sur X, la tendance à la baisse se confirme avec 9 350 abonnés (-600), un recul qui reflète un mouvement plus large de départ vers d'autres plateformes. Dans ce contexte et comme beaucoup de ses adhérents, l'Uniopss a choisi de diversifier ses canaux en lançant un compte Bluesky en mai 2025, qui comptabilise, pour l'heure 286 abonnés.

Du côté du collectif ALERTE (animé par l'Uniopss), l'année 2025 est marquée par une nouveauté significative, avec l'ouverture d'une

page LinkedIn en mars. En quelques mois seulement, celle-ci a réuni 1 439 abonnés et généré 76 publications, permettant au collectif de toucher un large public.

Sur l'ensemble des plateformes, les prises de position, tribunes et communiqués continuent de susciter de forts taux d'engagement, confirmant la pertinence de ces canaux pour porter nos messages. L'outil vidéo, de plus en plus utilisé, favorise également une incarnation de nos communications.

Comme l'an dernier, il est à noter que l'activité croissante de l'Uniopss sur les réseaux sociaux (entre 200 et 500 posts par an selon les réseaux sociaux) a un impact sur les visites du site web de l'Union, les posts comportant, le plus souvent, des liens vers des contenus en ligne sur nos sites.

Ainsi, le portail web Uniopss a accueilli, en 2025, 75 000 visiteurs différents (contre 56 000 en 2024) et comptabilise 167 000 pages vues (contre 134 000 en 2024).

Chiffres-clés 2025

L'UNIOPSS EN ACTIONS

23 numéros de cette newsletter électronique gratuite (1 200 abonnés).

RELATIONS PRESSE

39 communiqués de presse (dont 8 PLF/PLFSS) ;
201 retombées médiatiques nationales (dont 20 dans les média grand public),
197 retombées médiatiques pour le Collectif ALERTE (dont 74 pour le dans le média grand public),
50 retombées médiatiques (presse et TV) pour la Semaine Bleue (6 250 retombées presse régionales) et **63** pour le Prix Chronos de Littérature (dont 50 retombées régionales).

CLUB DES PARTENAIRES

13 membres : Anytime, Banque populaire, Groupe CEGI, Caisse des Dépôts, Harmonie Mutuelle, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Apogées, Société Générale, Sogama, La Banque Postale, AG2R La Mondiale.

PORTAILS ET SITES INTERNET DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

290 000 visiteurs différents (soit +73 000 par rapport à 2024) et **625 000** pages vues sur les portails web du réseau (dont 75 000 visiteurs différents et 167 000 pages vues sur le seul portail de l'Uniopss) ; **1 482** fiches d'expertise produites, dont **293** fiches nationales et **811** fiches régionales.

ANIMATION DU RÉSEAU

5 réunions du groupe des documentalistes-webmaster ; **5** réunions du groupe Communication.



4

PARTIE

RAPPORT FINANCIER 2025

RAPPORT FINANCIER 2025

Nelly David, Trésorière

L'année 2025 a été clôturée par un résultat net déficitaire de **-13,5 K€**.



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

- **Arrêté du 05/08/2024**, portant extension de l'accord du 04/06/2024. La prise en compte sur une première année pleine des oublis du Ségur représente une charge supplémentaire totale de **114 444,20 €** sur l'année 2025.
- **Mise en œuvre du PRE voté au Conseil d'administration du 17/12/2024 :**
 - Non remplacement des personnels partis en 2025 : 3 postes non remplacés en 2025.
 - Renégociation à la baisse de certains contrats de prestataires.
- **Changement de direction générale**, après le départ de Jérôme Voiturier en juillet 2025.
- **Investissement :**
 - Poursuite des travaux du projet de CRM (logiciel de gestion des adhérents/usagers) pour le réseau. Le déploiement pour l'ensemble du réseau est toujours en cours en 2025. L'amortissement des investissements ne débutera qu'au 01/01/2026.
 - Poursuite des travaux pour la mise en place du nouveau site d'expertise E-Solidarités pour le réseau Uniopss-Uniopss. Les travaux de mise en œuvre ont pris du retard. Le nouveau site devrait être opérationnel à la mi-avril 2026.
- **Mise en œuvre du nouveau plan comptable (NPC)**, portant reclassement de certains comptes, ce qui rend la lecture comparative 2025/2024 moins aisée.

L'ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉVISIONNEL (BP 2025)

RÉSULTAT	BP 2025	RÉEL 2025	ÉCART
PRODUITS	3 475 726 €	3 418 856 €	-56 870 €
CHARGES	3 475 726 €	3 432 374 €	-43 352 €
RÉSULTAT	0 €	-13 518 €	-13 518 €

■ PRODUITS

L'écart entre le budget prévisionnel et le réalisé s'établit à **-56,8 K€**.

Il s'explique par :

- **Vente de produits et services : -86,8 K€**
 - Arrêt des guides en ligne : -8,7 K€
 - Offre de formation : -20 K€ (budget surestimé)
 - Sous-location de bureaux : - 51 K€ (pas de sous-locataires à date)
- **Autres produits de gestion courante : +13 K€**
- **Subventions d'exploitation : -115 K€**
 - Subventions publiques (FSE) : -42 K€
 - Subvention Service civique : -55 K€
- **Reprises sur dépréciations, provisions, et fonds dédiés : +144 K€**

Détail des financements publics, nationaux et européens BP 2025 v/s réel 2025

FINANCEURS PUBLICS	BP 2025	RÉEL 2025
DGCS (2025-2027)	352 500 €	352 500 €
DIHAL (2025)	117 500 €	117 500 €
DIHAL DGALN DHUP (2025)	40 000 €	40 000 €
DIHAL – CRPA (2024-2026)	48 816 €	48 816 €
CNAF (2024-2027)	155 250 €	155 250 €
MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – CRDLA (2023-2025)	95 000 €	95 000 €
DPJJ (2023-2025)	35 000 €	35 000 €
CDC - CRDLA (2025)	45 000 €	45 000 €
CDC SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ISSUE DE L'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE (2025)	50 000 €	50 000 €
CONVENTION CNAV SEMAINE BLEUE ET PRIX CHRONOS (2023-2025)	27 500 €	27 500 €
MINISTERE DE LA CULTURE – PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE (2025)	15 000 €	15 000 €
DGCS POUR LA SEMAINE BLEUE (2023-2025)	35 000 €	35 000 €
SOUS-TOTAL	1 016 566 €	1 016 566 €
FSE-CRDLA (2024-2026)	120 000 €	77 501 €
TOTAL	1 136 566 €	1 094 067 €

À noter : un écart de moins de 2 % des cotisations d'adhérents nationaux et Uriopss, par rapport au budget (3 adhérents nationaux ont signalé leur désadhésion).

COTISATIONS	BP 2025	RÉEL 2025	ÉCART
ADHÉRENTS NATIONAUX	438 529 €	426 643 €	-11 886 €
URIOPSS	936 860 €	926 058 €	-10 802 €
TOTAL	1 375 389 €	1 352 701 €	-22 688 €

■ CHARGES

L'écart entre le budget prévisionnel et le réalisé s'établit à **-43,3 K€**.

Il s'explique par :

- **Salaires chargés : -219 K€, dont notamment :**
 - Indemnité Ségur : **+72,9 K€ bruts**.
 - Indemnités de Sécurité sociale (nettes) : **-49,8 K€**.
 - Fin de contrat des salariés non remplacés : **-105,4 K€ bruts**.

CHARGES DE PERSONNEL	BP 2025	RÉEL 2025	ÉCART
Rémunération du personnel (Salaires et traitements)	1 414 104 €	1 273 878 €	- 140 226 €
Charges Sociales & fiscales (avec Taxe sur salaires)	848 462 €	777 056 €	- 71 406 €
Taxe Plan de Formation	20 141 €	12 620 €	- 7 521 €
TOTAL	2 282 707 €	2 063 554 €	- 219 153 €

- **Frais de publication : -15 K€, liés aux économies mises en place dans le cadre du PRE.**

- **Amortissements +9 K€/budget.**

- **Provisions :**

- La dotation de 59 K€ passée en 2024 du fait de la situation de l'entreprise FIDESIO, a été reprise au 31/12/2025, le projet ayant été remis en route, suite au rachat de FIDESIO par PEPPERMINT.
- Une provision de 126,9 K€ a été passée sur des créances de 4 Uriopss métropolitaines, dont une présente une situation fragile du fait de son plan de sauvegarde effectif en mai 2025.

- **Fonds dédiés : -56 K€, dont :**

- DIHAL-CRPA (+2 K€)
- DIPLP-CRPA (-41,9 K€)
- Solde DIPLP-EAPN (-13,1 K€)



RÉALISÉ 2025 VERSUS RÉALISÉ 2024

	RÉEL 2025	BP 2025	RÉEL 2024	BP 2024	RÉEL 2023	BP 2023
PRODUITS	3 418 856 €	3 475 726 €	4 093 701 €	4 056 089 €	3 501 474 €	3 611 666 €
CHARGES	3 432 374 €	3 475 726 €	4 085 020 €	4 056 089 €	3 598 238 €	3 611 666 €
RÉSULTAT	-13 518 €	0 €	8 681 €	0 €	-96 764 €	0 €

Au-delà de l'analyse avec le budget prévisionnel, l'analyse des comptes réalisés 2024 et 2025 permet d'apporter des compléments d'analyse dans l'évolutions des charges et produits.

En préambule, il est important de rappeler dans l'analyse des réalisés qu'en 2024, un Congrès avait eu lieu générant produits et charges associées.

L'année 2025 se clôture avec un résultat déficitaire de -13,5 K€.

Résultat d'exploitation : +15 K€

- **PRODUITS : 3 414,8 K€**

- Les **cotisations des Uriopss** sont en remontée progressive cette année 2025 encore de 5,6 %, sans pour autant atteindre le niveau d'avant la crise sanitaire en 2019.

- Les **cotisations des adhérents nationaux** sont en légère hausse de 0,4 %.

COTISATIONS	RÉEL 2025	RÉEL 2024	RÉEL 2023	RÉEL 2022	RÉEL 2021	RÉEL 2020
URIOPSS	926 058 €	876 580 €	871 177 €	786 446 €	897 873 €	926 420 €
ADHÉRENTS NATIONAUX	426 643 €	424 617 €	407 715 €	410 383 €	347 818 €	344 164 €

- Une certaine stabilité des **subventions d'exploitation nationales** à hauteur de 1 016 566 €, par rapport à 2024.

- La convention pluriannuelle DIHAL (2022-2024), a été transformée en 2025, par une convention annuelle, réunissant les deux conventions DIHAL précédentes, pour le montant additionné des deux conventions pluriannuelles initiales. Il est donc important que la négociation en cours pour la nouvelle convention pluriannuelle aboutisse rapidement, pour assurer le financement dès 2026.
- Une baisse du FSE 2025 (bilan non encore validé par l'AVISE), du fait d'une personne chargée de mission partie, non remplacée.

■ CHARGES : 3 399,7 K€

• Charges de personnel :

La rémunération brute : 1 273 K€, hors indemnités de stages, hors charges patronales, contre 1 440 K€ en 2024, ce qui correspond à une baisse de 166,6 K€, est due au non-remplacement des personnels partis.

CHARGES DE PERSONNEL	RÉEL 2025	RÉEL 2024	ÉCART
Rémunération du personnel (Salaires et traitements)	1 273 878 €	1 440 497 €	- 166 619 €
Charges Sociales & fiscales (avec Taxe sur salaires)	777 056 €	843 064 €	- 66 008 €
Taxe Plan de Formation	12 620 €	14 282 €	- 1 662 €
TOTAL	2 063 554 €	2 297 843 €	- 234 289 €

- **Autres charges externes** : en baisse logique par rapport à 2024 (année 2025 sans Congrès).

Résultat Financier : -15,4 K€

■ PRODUITS : +3 K€

- Intérêts du compte sur livret.

■ CHARGES : -18,2 K€

- Intérêts de l'emprunt sur l'usufruit de l'immeuble du 15 rue Albert : (2 millions d'euros souscrits en 2007 avec une fin prévue en août 2028).

Résultat exceptionnel : -13 K€

■ PRODUITS : +1 K€

■ CHARGES : -14,4 K€

- Passage en perte des cotisations des 3 adhérents nationaux qui ont manifesté leur désadhésion.

SITUATION PATRIMONIALE AU 31/12/2025

■ ACTIF

L'immobilisation en cours correspond à la part financée par l'Uniopss dans le nouveau projet de logiciel CRM, et celle pour le nouveau site d'expertise E-solidarités, et amortissables sur une durée d'amortissement linéaire de 5 ans. La mise en service du logiciel et du site, à l'ensemble des structures du réseau Uniopss-Uriopss est prévue au 01/01/2026 pour le CRM, au 01/04/2026 pour le site d'expertise E-solidarités.

Les créances à recouvrer au 31/12/2025 s'élèvent à 363 K€ net, dont 195 K€ concernent les Uriopss.

Des provisions sur les créances des Uriopss ont été passées pour 145 K€.

La trésorerie s'est améliorée de 200 K€ / 2024, en lien avec la réception d'un legs, pour un adhérent régional, pour lequel la somme sera reversée dans le courant du 1^{er} trimestre 2026. C'est donc une amélioration conjoncturelle, et la trésorerie doit continuer à faire l'objet d'une vigilance régulière.

■ PASSIF

Les fonds propres retrouvent un montant négatif compte tenu du résultat négatif de l'exercice, et s'établissent à -10,7 K€.

Les provisions pour charges constituées pour 56 K€ permettent de couvrir les indemnités de départs à la retraite des personnels en âge d'en bénéficier.

Les fonds dédiés correspondent aux subventions non encore utilisées au titre de projets 2025.

Les dettes sociales sont en baisse de 74,8 K€ par rapport à 2024.

Les produits constatés d'avance de 262 K€ ont fortement diminué fin 2025, correspondant notamment aux appels à cotisations 2026 non émis sur 2025, comme c'était le cas en 2024. 92 K€ concernent le Congrès 2026, 94 K€ concernent le CRM Eudonet.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES



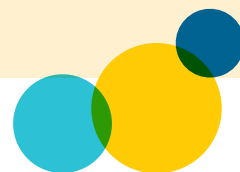
L'ANNÉE 2025 PRÉSENTE UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE -13,5 K€, ALORS QUE LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION EST CRÉDITEUR (+15 K€), MAIS PONDÉRÉ PAR LE RÉSULTAT FINANCIER (-15,4 K€), ET LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (-13,1 K€).

Ce résultat d'exploitation est toujours la traduction d'un modèle économique fragile. Il est important de souligner que le PRE porte ses fruits, en effet, l'Uniopss a pu absorber l'indemnité des oubliés du Ségur, versée aux salariés de l'Uniopss sur la première année pleine, pour 114,4 K€ chargés ainsi qu'une provision de 126,9 K€ passée sur des créances de 4 Uriopss métropolitaines, soit un total de 241,3 K€.

POUR AUTANT, CE RÉSULTAT D'EXPLOITATION N'A PAS PERMIS D'ÉQUILIBRER LES RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS NÉGATIFS. AINSI, 2025 EST L'ANNÉE OÙ LES FONDS PROPRES REBASCULENT NÉGATIVEMENT (-10,7 K€). OR, POUR LA PÉRENNITÉ DE L'UNIO PSS, L'ANNÉE 2026 DOIT ÊTRE CELLE QUI PERMETTRA DE REMETTRE À FLOT SES FONDS PROPRES.

Ces comptes 2025 montrent à quel point les Uriopss et l'Uniopss sont interdépendantes. En effet, si nous n'avions pas provisionné les cotisations de 4 Uriopss, la situation bilantielle de l'Uniopss se serait sensiblement améliorée. Les risques posés sur les créances entraîneront, à terme, des difficultés de trésorerie du fait de cette interdépendance. Aujourd'hui, cette situation fragile du fait de l'interdépendance du réseau impacte notre capacité d'investissement, et ne nous permet pas, à date, d'envisager d'embauche et ce, malgré un PRE qui a porté ses fruits. Cette situation doit nous alerter sur la nécessité de poursuivre les travaux sur le modèle économique.

CETTE ANNÉE 2025 DÉMONTRE À QUEL POINT LE MAINTIEN DES RESSOURCES LIÉES AUX COTISATIONS DES URIOPSS ET DES ADHÉRENTS NATIONAUX EST ESSENTIEL À L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE L'UNIO PSS.



BILAN AU 31/12/2025

ACTIF		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	1 874 630	1 720 234	154 397	248 128
	Concessions, brevets et droits similaires	644 190	618 239	25 951	5 264
	Autres immobilisations incorporelles	1 440	1 440		
	Immobilisations incorporelles en cours	122 080		122 080	86 358
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 435	3 435		
	Autres immobilisations corporelles	1 564 093	1 500 854	63 239	81 855
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées	28 548		28 548	28 014
	Autres titres immobilisés	7 298		7 298	7 298
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	43 642		43 642	43 242
TOTAL I		4 289 357	3 844 202	445 155	500 159
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison II				
	Stocks et encours	33 431	31 521	1 910	1 910
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	532 400	169 374	363 026	1 828 904
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	230 785		230 785	437 922
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	521 481		521 481	321 064
	Charges constatées d'avance	265 225		265 225	154 033
TOTAL III		1 583 322	200 895	1 382 427	2 743 832
	Frais d'émission des emprunts IV				
	Primes de remboursement des obligations V				
	Écarts de conversion actif VI				-2 354
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		5 872 679	4 045 097	1 827 582	3 241 636

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	14 330	14 330
	Fonds propres complémentaires	45 735	45 735
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	339 622	339 622
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-398 165	-406 846
	Excédent ou déficit de l'exercice	-13 518	8 681
	Situation nette	-11 996	1 522
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 306	1 469
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	-10 690	2 991
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Comptes de liaison	II	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	58 180	114 505
	TOTAL III	58 180	114 505
PROVI-SIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	56 358	46 168
	TOTAL IV	56 358	46 168
EMPRUNTS ET DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	468 103	626 607
	Emprunts et dettes financières diverses	1 629	2 554
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	405 053	376 684
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	333 438	408 311
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 966
	Autres dettes	49 412	53 916
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	262 234	1 599 933
	TOTAL V	1 519 869	3 077 972
	Écarts de conversion passif	203 865	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 827 582	3 241 636

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 508 911	1 416 147
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	124 406	126 680
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	21 323	620 004
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 468 340	1 543 337
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	26 186	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	35 456	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		45 750
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	80 744	39 693
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		76 749
Utilisations des fonds dédiés	63 784	77 420
Autres produits	85 665	77 316
TOTAL I	3 414 815	4 023 096
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	890 656	1 343 286
Aides financières	22 800	
Impôts, taxes et versements assimilés	149 416	165 740
Salaires et traitements	1 284 678	1 444 602
Charges sociales	658 505	716 846
Dotations aux amortissements et dépréciations	290 008	204 575
Dotations aux provisions	10 190	9 804
Reports en fonds dédiés	7 459	78 654
Autres charges	86 034	93 629
TOTAL II	3 399 746	4 057 137
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 069	-34 041

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 778	3 370
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 778	3 370
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 223	27 866
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	18 223	27 866
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-15 445	-24 496
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-376	-58 538
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 263	67 072
Sur opérations en capital		163
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 263	67 235
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 405	
Sur opérations en capital		16
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	14 405	16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 142	67 219
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 418 856	4 093 701
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 432 374	4 085 020
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 518	8 681
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ILS NOUS SOUTIENNENT

En 2025, l'Uniopss est soutenue financièrement par :

■ L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

■ L'AGIRC-ARRCO

■ AUTONOMIE

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA CAISSE LOCALE DU CRÉDIT AGRICOLE PARIS-LOUVRE

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA CNAF

Caisse nationale des allocations familiales

■ LA CNAV

Caisse nationale d'assurance vieillesse

■ LA DIHAL

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

■ LA DGCS

Direction générale de la Cohésion sociale
- Ministère des Solidarités et de la Santé

■ LA DGALN

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature - Ministère de
l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

■ LA DIPLP

Délégation interministérielle à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté (au titre d'EAPN)

■ LA DPJJ

Direction de la Protection judiciaire de la
Jeunesse - Ministère de la Justice

■ LA FONDATION CRÉDIT MUTUEL POUR LA LECTURE (au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA FONDATION JM BRUNEAU

■ LA FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER (au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(au titre du Prix Chronos de littérature)

Le Club des partenaires de l'Uniopss

Crédit Mutuel

anytime

AG2R LA MONDIALE

CREDIT
COOPÉRATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

BANQUE
POPULAIRE
+X
la réussite est en vous

SOGAMA
CRÉDIT ASSOCIATIF

LA
BANQUE
POSTALE
Citoyenne

AROGÉES
MUTUALISONS L'EXPERIENCE

Harmonie
mutuelle
GROUPE vyv
AVANÇONS collectif

BANQUE des
TERRITOIRES

SG

GROUPE CEG

Toute une banque
pour vous



L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE DE L'UNIOOSS

(AU 1^{ER} JANVIER 2026)

COMITÉ DE DIRECTION

- **Directeur général** : Stéphane Lenoir
- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches
- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal
- **Assistante du président et du directeur général** : Laura Scharr

MISSION DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

- **Directeur général** : Stéphane Lenoir
- **Assistante** : Annick Chuffart

DIRECTION PLAIDOYER, POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉSEAU ASSOCIATIF

- **Directeur général** : Stéphane Lenoir
- **Conseillère technique Hébergement-Logement** : Jeanne Dietrich
- **Conseillères techniques Autonomie** : Maëli Bouticourt et Juliette Capelle
- **Conseiller technique Santé-ESMS** : Raphaël Moreau
- **Conseillère technique Lutte contre les exclusions** : Charlotte Penot
- **Conseillère technique Enfances, Familles, Jeunes** : Alexandra Andres
- **Conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours** : Isabelle Léomant
- **Responsable du CRDLA Solidarités-Santé** : Florence M'Sili
- **Chargée de mission du CRDLA Solidarités-Santé** : Afsané Sabouhi

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches
- **Assistante RH** : Annick Chuffart
- **Comptable** : Christelle Roptin
- **Aide-comptable** : Serge Raymond
- **Équipe d'assistantes** : Naima Abdelmalek, Fabienne Calari, Odile Torri
- **Services généraux** : Laurent Pichery et Assétou Keita

DIRECTION COMMUNICATION ET INFORMATION

- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal
- **Responsable de la gestion de l'information et des projets numériques** : Barbara Cormand
- **Responsable informatique Réseau Uniopss/Uriopss** : Karim Moussaoui
- **Responsable des publications et des productions audiovisuelles** : Antoine Janbon
- **Responsable marketing et communication** : Antoine Sourdeix
- **Chargée de mission Prix Chronos de littérature** : Béatrice de Lavenne
- **Chargée de communication (contrat en alternance)** : Estelle Fabert
- **Assistante** : Marie-Alexandrine Louis-François

Coordonnées de l'équipe opérationnelle de l'Uniopss :

[www.uniopss.asso.fr/Rubrique « Nous connaître »/Annuaire de l'équipe](http://www.uniopss.asso.fr/Rubrique%20«%20Nous%20connaître%20»/Annuaire%20de%20l'équipe)





UNIOPSS

15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00
contact@uniopss.asso.fr



www.uniopss.asso.fr

